

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

Présent-e-s

Bureau :	UM	Esther	Ve	Présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	1 ^{er} vice-président
	GROGNOUZ	Fabien	LR	2 ^e vice-président
	NOBS	Cyril	UDC	1 ^{er} secrétaire
	SANCHEZ	Francisco	S	2 ^e secrétaire
	BILLET	Isabelle	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BETTANCOURT	Jenny	Ve (suppléante)	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	S	
	BUCHER	Denis	Ve	
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL	
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	DIMOPOULOS	Elisa	S	
	EDINGER WRZOSOWSKI	Anna	LR	
	FABRE	Michel	S	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	S	
	FREHNER	Antoine	LR	
	HALIMI	Hysri	S	
	HAGMANN	André	LR (suppléant)	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	S	
	ISWALA	Placide	S	
	KESKIN FEMENIAS	Gülay	Ve (suppléante)	
	LOUREIRO	Daniel	S	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	OSMANI	Faruk	MCG	
	RHEINER	Fabrice	MCG	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	DC-VL	
	SERRANO	Philippe	LR	
	TRIPPEL	Martin	UDC	

Excusés :	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	LR	

Absent :	GAETANINO	Marco	HP	
-----------------	-----------	-------	----	--

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	S	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	DC	Conseiller administratif

<i>MCG</i>	<i>Mouvement des citoyens genevois</i>	<i>S</i>	<i>Parti socialiste</i>
<i>DC-VL</i>	<i>Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux</i>		
<i>UDC</i>	<i>Union démocratique du centre</i>		
<i>LR</i>	<i>Parti libéral-radical</i>	<i>Ve</i>	<i>Les Verts de Meyrin-Cointrin</i>

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.
2. Assermentation de M. Faruk Osmani (MCG) en tant que conseiller municipal en remplacement de Mme Sanida Husanovic, démissionnaire.
3. Assermentation de M. André Hagmann (PLR), en tant que suppléant en remplacement de M. Antoine Frehner, devenu conseiller municipal.
4. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de Mme Sanida Husanovic (MCG), démissionnaire.
5. Election du ou de la délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale de colonies de vacances La Ruche, en remplacement de Mme Sanida Husanovic (MCG), démissionnaire.
6. Election d'un-e président-e de la commission environnement durable en remplacement de Mme Sanida Husanovic (MCG), démissionnaire.
7. Election d'un-e président-e de la commission vie culturelle et sportive en remplacement de M. Michel Fabre (S), démissionnaire de cette présidence.
8. Communications du Bureau du Conseil municipal.
9. Rapport de la commission de liaison du 27 mars 2024 (E. Um, Ve).
10. Communications du Conseil administratif.
11. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
12. Présentation des comptes 2023. (M. Tremblet, conseiller administratif délégué aux finances).
13. Délibération n° 2024-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.

14. Délibération n° 2024-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.
15. Délibération n° 2024-08 relative au contreprojet « Pour la prolongation du droit de superficie (DDP) jusqu'en 2030 permettant le maintien du manège avec son école d'équitation privée sur l'emplacement actuel, pour autant que le bien-être des animaux soit respecté et démontré par les exploitants, et ainsi laisser le temps nécessaire aux exploitants du manège pour trouver un nouveau site dans la région meyrinoise et déménager dans le délai imparti de 2030 ». **Rapport de la commission conjointe citoyenneté participative et vie de quartier & vie culturelle et sportive** (H. Halimi, S).
16. Délibération n° 2024-11 relative à la cession gratuite des parcelles 15174, 15185, 15199, 15200 de Meyrin et la constitution de diverses servitudes préalablement à la cession desdites parcelles en faveur des parcelles 15160 et 15159 de Meyrin sises au chemin des Sapins 5 et 5a.
17. Délibération n° 2024-03a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de ~~CHF 645'000.-~~ **CHF 860'200.-** en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée. **Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments** (P. Seeger)
18. Annonces de projets.
19. Propositions individuelles.
20. Questions.

* * *

La présidente, **Mme Um**, ouvre la séance et procède aux salutations d'usage.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

N'ayant pas de remarques, **Mme Um** soumet au vote **l'approbation du procès-verbal, qui est accepté par 30 oui.**

* * *

2. Assermentation de M. Faruk Osmani (MCG) en tant que conseiller municipal en remplacement de Mme Sanida Husanovic, démissionnaire.

Mme Um demande à l'assistance de se lever pour l'assermentation de M. Osmani et lui indique qu'il doit lever la main droite et dire "*je le jure*" ou "*je le promets*", à la

fin de la lecture de la prestation de serment. Elle procède ensuite à la lecture du texte officiel :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Osmani le promet. *[Applaudissements]*

* * *

3. Assermentation de M. André Hagmann (PLR), en tant que suppléant en remplacement de M. Antoine Frehner, devenu conseiller municipal.

Mme Um demande à l'assistance de rester debout pour l'assermentation de M. Hagmann qu'elle invite à prendre place au centre de l'hémicycle, et lui indique qu'il doit lever la main droite et dire "*je le jure*" ou "*je le promets*", à la fin de la lecture de la prestation de serment. Elle procède ensuite à la lecture du texte officiel :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

M. Hagmann le promet. *[Applaudissements]*

* * *

4. Nomination d'un-e délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement, en remplacement de Mme Sanida Husanovic (MCG), démissionnaire.

M. Rheiner indique la candidature de **M. Osmani**. *[Applaudissements]*

* * *

5. Election du ou de la délégué-e du Conseil municipal à l'Association intercommunale de colonies de vacances La Ruche, en remplacement de Mme Sanida Husanovic (MCG), démissionnaire.

M. Rheiner propose la candidature de Mme Billet, qui est fort aise avec les enfants.

N'ayant pas d'autre candidatures, **Mme Um** déclare **Mme Billet élue** en tant que déléguée du Conseil municipal à l'Association intercommunale de colonies de vacances la Ruche. *[Applaudissements]*

* * *

6. Election d'un-e président-e de la commission environnement durable en remplacement de Mme Sanida Husanovic (MCG), démissionnaire.

M. Osmani propose la candidature de M. Rheiner.

Aucun autre candidat ne se profilant, **Mme Um** annonce que **M. Rheiner est élu** à la présidence de la commission environnement durable.

* * *

7. Election d'un-e président-e de la commission vie culturelle et sportive en remplacement de M. Michel Fabre (S), démissionnaire de cette présidence.

M. Fontanini, en tant que nouveau chef de groupe du parti socialiste, présente la candidature de M. Hysri Halimi, capitaine de l'équipe de foot, coordinateur du Conseil municipal, organisateur de plusieurs sorties sportives, membre du comité des tournois de football des élus, intéressé à la fois par le développement de la vie culturelle et sportive de Meyrin.

Personne ne s'opposant à cette candidature, **M. Halimi est élu**. *[Applaudissements]*

* * *

8. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Démission de Mme Husanovic (lecture par M. Grognez)

*Madame la présidente du Conseil municipal de Meyrin,
Cher-èr-e-s membres du Conseil municipal,*

Après quatre années passées à vos côtés, je vous adresse aujourd'hui cette lettre pour vous informer de ma décision de quitter le Conseil municipal fin avril 2024.

Cette décision n'a pas été prise à la légère, je la prends avec une pointe d'émotion, car j'ai tissé des liens forts avec chacun d'entre vous au fil du temps.

Mon expérience au sein de ce Conseil municipal a été pour moi une véritable formation continue. Elle m'a permis de découvrir le pouvoir dont dispose un citoyen engagé ainsi que les rouages du système dans lequel nous évoluons afin de mieux le comprendre et le mettre au service de la collectivité.

Cependant, les responsabilités familiales requièrent désormais davantage de mon temps et de mon attention. Par conséquent, j'ai pris la décision de privilégier ce qui m'appartient de plus près : ma famille.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers chacun d'entre vous pour votre gentillesse, votre collaboration et le travail accompli ensemble au cours de ces quatre années. Je pars avec de précieux souvenirs et des acquis qui resteront gravés en moi.

Je vous souhaite à tous une excellente continuation dans vos fonctions au sein du Conseil municipal et que votre action continue de servir au mieux l'intérêt de notre communauté.

*Avec mes salutations les plus cordiales
Sanida Husanovic*

Mme Um remercie M. Grognez pour sa lecture et prie le groupe MCG de transmettre ses meilleurs messages à Mme Husanovic.

b) Invitations :

Mme Um fait remarquer que certaines assemblées générales sont déjà passées : comme l'AG de Pic-Vert (22 avril 2024) qui a eu lieu le soir de la séance du Bureau. C'est M. Francisco Sanchez qui a honoré cette invitation.

Le même soir, le Jardin Robinson tenait son AG à 20h ; l'invitation lui est parvenue plusieurs jours plus tard, adressée à un certain Monsieur le président du Conseil municipal, M. Hysri Halimi.

Le 24 avril, il y a eu deux AG, celle du club des aîné-e-s à 14h, dans l'aula de l'école des Boudines. Celle de l'Undertown à 19h00, à laquelle s'est rendue Mme Isabelle Billet, qui a représenté le Conseil.

La Maison Vaudagne a tenu son AG hier, le 29 avril à 19h, dans les beaux locaux rénovés. Plein de remerciements ont été envoyés à la Commune et au Conseil municipal.

c) Course de Bernex: lettre de remerciements.

Mme Um déclare avoir reçu une lettre de remerciements pour la participation de Meyrin à cette course et elle laisse la parole à **M. Sanchez**. Celui-ci déclare :

« Samedi 27 avril, 16h, je récupère mon dossard numéro 440. La météo est clémente. Nous sommes au départ avec mon collègue Fabrice. Cette année nous sommes 23 conseillères et conseillers municipaux, toutes communes confondues, à nous élancer pour 4 km.

En m'échauffant avant le début de la course, je vois arriver des athlètes amateurs qui finalisent la course de la catégorie précédente avec parmi eux des personnes en situation de handicap, qui participent au milieu des personnes valides. Une vraie leçon de vie, de courage, de vivre ensemble que de voir ces personnes en fauteuil muni d'une roue unique située sous le fauteuil et de deux brancards permettant aux athlètes valides de les véhiculer.

Au-delà de mon humble participation en tant que conseiller municipal, ce sont ces personnes que j'aimerais féliciter et leur dire ô combien je suis admiratif de leur volonté de se surpasser malgré leur handicap. Car au final, il n'y a pas d'importance si l'on arrive en premier, dans le milieu du peloton ou en dernier. Nous pouvons toutes et tous dire : j'ai fini la course. Après tout, cela représente la plus grande des satisfactions.

Alors bravo Meyrin, bravo aux sportifs, bravo aux valides et aux personnes handicapées, aux organisateurs, aux employés de la commune de Bernex, aux partenaires et aux bénévoles qui font de ce moment convivial, une course très appréciée des joggeurs et joggeuses depuis maintenant 45 ans qu'elle existe.

Je vous remercie de votre attention. » [Applaudissements]

d) Invitations

Mme Um poursuit :

« Le 24 avril dernier au TFM la présidente du CM et la Maire ont été invitées à prononcer le discours d'accueil à un événement sur la prévention des VSS porté par le milieu associatif, en collaboration avec le FIFDH, le service de la culture. A l'AG de la Maison Vaudagne hier, j'ai été ravie de voir qu'un atelier sur la même thématique avait été organisé pour les jeunes. Meyrin se bouge sur cette question cruciale, c'est rassurant. »

« Le 26 avril dernier, l'OCPAM, office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, a reçu les maires et présidences de conseils municipaux à la présentation des nouvelles infrastructures et des installations d'instruction de la place d'exercices d'Epaisses, en présence la conseillère d'Etat Carole-Anne Kast. Nous avons pu découvrir le village militaire et son dispositif d'exercices au sauvetage parmi les meilleurs en Europe. Vous trouverez un reportage dans le téléjournal de samedi dernier. »

Voici les invitations à venir, dans l'ordre chronologique, la présidente du Conseil municipal est invitée à l'accueil des nouveaux et nouvelles habitantes de Meyrin **le 2 mai prochain**.

La musique municipale de Meyrin nous annonce les changements issus de sa dernière AG et en profite pour nous inviter à son concert du printemps **le 4 mai** à 20h à l'école de Cointrin.

Moderato con brio nous invite à son concert du **16 mai à 20h** à l'aula de la mairie.

Du 17 au 19 mai l'association les sans pagEs tient sa Convention 2024 à Meyrin, dans l'écoquartier Les Vergers. Certain-e-s parmi vous la connaissent déjà : elle tient une permanence le mardi à la bibliothèque municipale où elle initie les Meyrinois et Meyrinoises à la contribution à wikipédia. C'est à elle que nous devons le projet d'article sur Renée Pellet, qui attend encore d'être publié car notre première citoyenne historique ne remplit toujours pas les critères d'admissibilité dans l'encyclopédie en ligne. Qu'à cela ne tienne, l'association a décidé de de lui rendre hommage lors de cette convention à laquelle elle convie le Conseil municipal. Les flyers sont disponibles ici. Vous pouvez

participer à n'importe quelle activité de la Convention ce weekend de Pentecôte.

ARMOUP, l'association romande des maitres d'ouvrage d'utilité publique nous invite à sa 6^e journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique intitulée *Rénovation du bâti, cœur de la transition énergétique. Retour d'expériences et stratégies*. Ce sera à la Tour-de-Peilz de 8h à 15h15 **le 23 mai**. Il faut s'inscrire jusqu'au 16 mai. Tous les détails sont dans la lettre et le carton d'invitation disponibles auprès du Bureau.

La ludothèque célèbre ses nouvelles prestations **le samedi 25 mai** entre 14h et 17h30. La présidente du CM a été conviée à partager ce moment aux côtés de la Maire.

Le mercredi 29 mai nous serons tous et toutes au Meyrin Economic Forum qui se tiendra cette année à l'hôtel Marriott sur le thème du « Bien-être et qualité de vie au travail, illusion ou réalité ». La présidente du CM a été invitée par la Maire à partager le mot officiel.

Le jeudi 30 mai nous sommes toutes et tous convié-es à l'inauguration de l'atelier d'ergothérapie de l'association Embellimur dès 14h avec un apéro officiel à 18h au chemin du Jardin-alpin 2. Cette structure souhaite vous signaler qu'elle est active dans les domaines de l'ergothérapie et du rétablissement du lien social. Dans ses ateliers d'Yverdon et Lausanne elle accueille un millier de personnes par semaine. En proposant l'activité comme moyen thérapeutique elle participe à diminuer la souffrance et l'isolement des personnes. L'activité principale est la mosaïque murale. Vous pourrez découvrir les mosaïques réalisées à l'inauguration de l'atelier meyrinois. Elle souhaite qu'un-e représentant-e de notre conseil prenne la parole lors de la cérémonie officielle à 18h00. J'ai déjà répondu un enthousiaste « Oui, avec plaisir ! » au nom de notre Conseil. Il y a ici quelques flyers transmis par l'association. Venez seulement vous servir à la pause.

e) Voyage de législature du Conseil municipal en septembre prochain :

M. Clerc explique que le voyage de législature est un voyage organisé pour le Conseil municipal durant 4 jours. La destination est choisie par le président de l'année en question et il est fort probable que cette année, cette tâche lui soit confiée.

Ce voyage est organisé par le secrétariat politique et il le remercie chaleureusement pour tout le travail déployé en amont et surtout celui qu'il reste à accomplir.

Après Varsovie en 2006, Copenhague en 2010, Marseille en 2014, Porto en 2019, cette année, il annonce avec un plaisir non dissimulé, la destination retenue : il s'agit de Freiburg im Breisgau. Pourquoi Freiburg ? Il s'agit en premier lieu d'un clin d'œil pudique à son grand-père maternel, ancien député de la ville de Freiburg, il y a de cela quelques dizaines d'années. C'est lui qui lui a donné l'envie de s'investir en politique. Ensuite, il s'agit d'une destination proche et bien desservie en train. Le voyage dure au maximum 4 heures. Mais aussi parce que Freiburg et Meyrin ont des points communs. Tout d'abord un attrait particulier pour l'art dans la rue. On

peut le voir avec le Fonds d'art à Meyrin ; il existe plusieurs manifestations culturelles dans les rues et c'est aussi le cas à Freiburg.

Ensuite, le quartier Vauban est le premier écoquartier d'Europe et son urbanisme avant-gardiste. Ces deux villes se caractérisent également pour un amour du sport et de la culture.

Pour ces 4 jours, un programme alléchant attend les participants. Entre découverte de la politique allemande, visite des lieux culturels, historiques, urbanistiques et dégustation des produits du terroir. Chaque personne devrait y trouver son compte. La première journée sera dédiée à se familiariser aux environs, la deuxième sera volontairement laissée libre pour permettre à chacun de sillonner les petits ruisseaux de la ville ou encore s'adonner à des attractions palpitantes à Europa Park, par exemple. La troisième les emmènera dans la Forêt noire où différentes activités attendent les conseillères et conseillers. Le quatrième jour sera déjà celui du départ.

Combien de conseillers prendront le train du retour ? Combien de conseillers municipaux se perdront dans la Forêt noire (le gâteau et l'actuelle Forêt noire) ? Combien succomberont sous les hectolitres de houblon local ? Réponse au Conseil municipal du mardi 10 septembre.

M. Clerc remercie l'assistance pour son écoute.

* * *

9. Rapport de la commission de liaison du 27 mars 2024 (E. Um, Ve).

La présidente résume le rapport de la commission de liaison ayant eu lieu le 27 mars dernier. *[Le rapport n'a pas été lu en plénière.]*

Présent-es : Mmes Adriana Schweizer (UDC), Claire Heiniger (Vert-e-s) ; MM. Fabrice Rheiner (MCG), Michel Fabre (PS), Pascal Seeger (PDC-VL), Philippe Serrano (PLR)

Administration et CA : Jean-Marc Solaj, Secrétaire général ; Nathalie Leuenberger, Maire

Présidence : Esther Um, Présidente du CM

PV : Mme Ariane Hentsch

1. Passage en revue des objets ouverts de l'inventaire des objets politiques

La liste des objets a été passée en revue ligne par ligne. La colonne de faisabilité a été utile pour indiquer le temps de traitement estimé pour chaque objet, et l'administration a pu apporter des explications sur ces estimations et sur les raisons d'abandon de certains objets. Chaque traitement définitif sera mentionné dans les communications du Conseil administratif en plénière. La liste des objets mise à jour, ainsi que le PV de la séance sont sur CMNet.

2. Ateliers-formation destinés aux membres du CM en matière de communication

Ce point a été apporté à la suite d'expériences de violence dans les échanges lors des plénières, malgré le rappel de la charte, ainsi que dans des commissions. Une

formation en communication pourrait permettre de soigner l'expression, l'écoute, d'améliorer les échanges et donner confiance à prendre la parole. Cela pourrait améliorer l'attractivité du CM.

Les discussions ont fait émerger le besoin de deux types de formation :

- *Un type de formations, recourant à une expertise externe et visant à outiller les conseiller.es en matière de communication, serait libre. Les formations doivent proposer une palette d'outils comme la prise de parole en public, la rhétorique, la synthèse, mais aussi la communication non-violente.*
- *Un autre type de formations, visant à faire connaître le fonctionnement du CM ainsi que les outils à disposition des conseillers et conseillères, serait obligatoire. Ces formations seront offertes aux élu-es en début de législature, et à toute personne intégrant le CM. Dans le même sens, le besoin d'un processus d'intégration tout au long de la législature a été souligné. Ce processus impliquerait les chef-fes de groupe, mais également des mentor-es désigné-es dans chaque groupe pour accompagner les nouvelles et nouveaux membres. Le dispositif pourrait être complété d'un compendium du CM, contenant des capsules vidéo et autres supports pédagogiques pertinents.*

L'administration a pris bonne note de ces besoins. Elle reviendra avec des propositions.

3. Autres formats de déroulement de commission ou d'animation de commission

La commission n'a émis aucune opposition à la proposition d'autres formats de commission. Elle a davantage discuté le format d'un atelier d'une journée ou d'une demi-journée, une seule fois par an, portant sur un seul sujet à la fois à traiter à fond. L'idée a été évoquée d'en organiser au sein de la commission Cœur de cité, vu les enjeux actuels. Le CA a attiré l'attention sur les ressources limitées de l'administration à prendre en compte, car l'organisation de tels ateliers demandent beaucoup de préparation en amont. Il a été suggéré que le CM puisse également recourir à des ressources externes pour organiser ces ateliers, ceci afin de ne pas reposer uniquement sur l'administration.

4. Mise à jour du règlement du CM avec le langage inclusif ou épïcène

La proposition de mettre le règlement au langage épïcène lors d'une prochaine mise à jour n'a rencontré aucune opposition. La commission suggère que cette mise à jour soit effectuée durant la législature en cours.

5. Renouvellement du CM

Comment mettre nos forces en commun, tous les groupes ensemble et sans distinction de partis, pour renouveler le CM ? Plusieurs idées ont été avancées parmi lesquelles :

- *lancer une annonce d'emploi à l'instar de ce qui a été fait en Valais*
- *passer par le journal communal Meyrin ensemble*
- *organiser des cafés citoyens pour parler du CM*
- *inviter la population à venir participer aux plénières du CM*
- *tourner des capsules vidéo avec des témoignages de conseillers et conseillères*

L'idée d'organiser des stands politiques le 1er Août a été écartée.

N'ayant pas eu suffisamment de temps pour discuter ce point, et dans la difficulté d'organiser une autre commission avant la prochaine présidence, il a été convenu que la présidence actuelle suivra ce point en contactant les chef-fe-s de groupe. Ces dernier-es ont la tâche de discuter dans les caucus des idées d'actions à mener ensemble.

6. Annonce

M. Michel Fabre a annoncé que la séance était sa dernière, car il démissionnait de sa fonction de chef de groupe du PS.

Mme Um déclare :

« Vous avez pu prendre connaissance du rapport. Je souhaite ajouter que la liste des objets en suspens, ainsi que le PV de la séance sont sur CMNet. J'ai tenu à sortir ce point des communications du Bureau pour attirer toute votre attention sur son contenu de haute importance à mon sens. Nous avons ouvert 2 grands chantiers pour le CM. Le 1^{er} empoigne ce que j'appelle « travailler à la désirabilité du CM », en traitant 3 points importants dont la qualité de la communication au sein du CM, c'est-à-dire comment prendre la parole en sécurité, écouter et respecter la parole des autres, comment répliquer ; un point sur l'utilisation du langage épïcène ou inclusif dans le règlement (pour l'instant, la dose homéopathique, c'est mieux) et le 3^e point demande d'investir d'autres manières de mener le travail en commission. Faute de temps, nous n'avons pas pu explorer ce dernier point comme il le mérite, nous avons seulement parlé d'introduire une commission sous forme d'atelier, mais en fait on pourrait aussi explorer d'autres manières d'animer les commissions habituelles, pas du tout pour le plaisir de changer mais surtout pour favoriser le travail collaboratif en dehors des casquettes politiques, forger un esprit de confiance, de respect mutuel. Nous n'avons pas beaucoup creusé, faute de temps, mais le chantier est lancé. Il est d'autant important que les élections municipales approchant, des membres de notre Conseil proposent de mener une campagne commune pour recruter. Il me semble qu'une telle entreprise ne saurait faire l'économie d'un retour sur soi avec la question simple et abyssale à la fois : est-ce que notre CM est désirable ? Les réponses ne se limitent pas aux 3 points discutés en commission, au contraire, le chantier est ouvert et n'attend que notre créativité pour coconstruire un CM qui fasse envie tout en restant dans le cadre légal. Je me réjouis de voir la prochaine présidence du CM poursuivre la réflexion avec enthousiasme et passion.

Le 2^e chantier ouvert en commission, cette fois tourné vers la population meyrinoise, empoigne la question du renouvellement du CM comme une mission de notre Conseil tout entier sans distinction de couleur politique, en marge des actions que chaque groupe pourra mener de son côté. Il s'agit d'œuvrer ensemble au développement de notre démocratie communale. Il a été demandé aux chef-fes de groupe de réfléchir dans les caucus et de ramener 1 à 5 propositions élaborées. J'ai pris langue avec les chef-fes tout à l'heure, le travail a commencé dans certains groupes et pas du tout dans d'autres. Or, il ne reste plus beaucoup de temps avant le délai de candidature. Si nous voulons porter des actions ensemble, c'est maintenant qu'il faut les concevoir. Je nous laisse donc jusqu'au prochain caucus pour fournir quelques idées sur la base desquelles construire un plan d'action et fixer un calendrier.

Dans le même esprit, répondant à une demande formulée par M. Serrano lors du dernier CM, j'ai soumis au rédacteur en chef du journal Meyrin l'idée d'une mobilisation pour le renouvellement du CM. Le comité du journal a validé une première proposition, celle de réaliser un portrait des conseillers et conseillères avec un témoignage de leur expérience du CM, 2 personnes par groupe politique, en incluant la personne hors parti. Un premier article pourrait paraître dans l'édition d'été. Un deuxième suivra dans l'édition de la rentrée. Le journal prendra contact avec les chef-fes de groupe pour organiser tout ceci.

En parallèle, j'ai pris contact avec le responsable de la communication de notre Commune pour lui exposer notre projet et voir de quelle manière son service pourrait nous soutenir. Il va étudier la demande à l'interne, en lien avec le secrétariat général et reviendra vers nous prochainement. Je suivrai et coordonnerai ces chantiers jusqu'à la fin de mon mandat et vous informerai régulièrement des avancées via les chef-fes de groupe. La présidence suivante prendra le relai dès le 1^{er} juin.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire sur le sujet. Si vous avez des questions, des commentaires, je suis tout ouïe... »

* * *

10. Communications du Conseil administratif.

Dépassements budgétaires

Fonctionnement

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements pour le fonctionnement doivent être votés par le Conseil municipal (CM) lors de la clôture des comptes dans l'annexe 17. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 5% nécessite un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que ces dépassements seront compensés par des recettes fiscales complémentaires.

32/31 Culture, autres / Charges de biens et services	CHF -67'574 -3.00%
--	--------------------

Un dépassement estimé de CHF 67'574.- est lié aux coûts supplémentaires pour la location d'une scène et les honoraires pour un spectacle son et lumières de drones pour remplacer le feu d'artifice lors de la fête nationale.

34/31 Sport / Charges de biens et services	CHF -120'000 -2.04%
--	---------------------

L'étude pour la réalisation de trois terrains de padel et le remplacement de la surface de deux courts de tennis au centre sportif de Maisonnex évolue. La proposition d'ajout d'une toiture munie de panneaux solaires photovoltaïques pour une utilisation optimum de la surface a nécessité la recherche d'un bureau d'architecte bien plus spécialisé pour répondre à cette complexité supplémentaire. Le montant de l'étude, initialement prévu à CHF 50'000.-, est donc revu à la hausse et c'est aujourd'hui CHF 120'000.- qui doivent être engagés pour pouvoir présenter une délibération comprenant étude et

réalisation. Dans le cas où celle-ci est acceptée, le dépassement annoncé ici sera absorbé dans le crédit global de l'objet.

Investissement

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements inférieurs à 10% doivent être votés lors de la clôture des délibérations. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 10% nécessite un crédit d'engagement complémentaire.

D-2020-16a – Crédit de CHF 2'100'000.- destiné à financer le remplacement de deux camions de levée sélective des déchets à moteurs thermiques par deux camions à propulsion électrique pour répondre aux besoins du service de l'environnement, dépassement de 1.02%

Le dépassement est de 1.02% en lien principalement avec la hausse du taux de TVA qui est passé de 7.7% à 8.1%.

Travaux pour les écoles, le GIAP montant total de CHF 154'427.15

Une communication CA-CM a été faite le 27 juin 2023 afin d'annoncer des dépenses extraordinaires non chiffrées pour les écoles et le GIAP en lien avec l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires. Une communication complémentaire en date du 21 novembre 2023 annonçait un montant de frais de CHF 141'713.50. Suite à des demandes supplémentaires de matériel, le montant définitif est de CHF 154'427.15, pris sur la D-2019-22 PA/PF.

Nouvelles orientations organisationnelles de services et pôle en lien avec la politique de cohésion sociale

Nous vous avons suggéré lors de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2023 que nous souhaitons lancer une réflexion sur les synergies possibles entre certains services de l'administration en lien avec notre politique de cohésion sociale. Depuis, cette démarche avance et nous avons d'ores et déjà pris des premières décisions que nous souhaitons vous partager.

Dès le 1^{er} janvier 2025, il est prévu la création d'un service action sociale (nom encore à confirmer) qui regroupera les missions et prestations actuelles du service développement social et emploi (DSE) et du pôle aînés. Il sera piloté par une direction unique en la personne de Mme Baron-Levrat, actuelle coresponsable du DSE. Il sera composé notamment du pôle séniors (anciennement pôle aînés) dont la responsable de pôle est Mme de Buren Massy.

A cette même date, le service petite enfance et famille (nom également à confirmer) regroupera les missions et prestations du service petite enfance actuel et sera piloté aussi par une direction unique en la personne de Mme Kovacs, actuelle coresponsable du service petite enfance.

Les travaux se poursuivent pour préciser les missions, périmètres, modes de gouvernance de chacun de ces deux services, et aussi pour développer un mode collaboratif plus intense entre ces deux nouvelles entités afin d'assurer une couverture optimale de notre politique de cohésion sociale.

Nous vous tiendrons bien entendu informés de l'évolution de ce dossier.

Eléments retirés de l'inventaire des objets politiques

A la suite de la séance de commission de liaison du 27 mars dernier, à l'occasion de laquelle l'inventaire des objets politiques ouverts a été passé en revue, les membres de ladite commission, sur proposition du Conseil administratif, ont pris note du souhait de retirer de la liste un certain nombre d'éléments. Les raisons du retrait de ces objets ont à chaque fois été explicitées en séance, laquelle a par ailleurs fait l'objet d'un procès-verbal et aussi d'un rapport qui sera lu tout à l'heure par la Présidente.

Il s'agit des objets suivants :

- La proposition n° 2021-16 de Tobias Clerc d'inscrire le projet de concours de la D-2021-36 dans le Fonds énergie ;
- La question n° 2020-63 d'Esther Um sur l'impact des prestations délivrées sur les différentes catégories sociales ;
- La question n° 2022-122 de Fabien Grognez regrettant l'absence de mention de la motion n° 2021-05 dans un article du journal *Meyrin Ensemble* sur les décorations de Noël ;
- La question n° 2022-51 de Denis Bucher sur le recours à la filière alimentaire des Vergers à l'occasion de la remise du Prix Wakker ;
- La question n° 2023-95 de Fabien Grognez concernant un collaborateur de l'administration ;
- La résolution n° 2016-05 de Marco Gaetanino d'installer un accrobranche au Terrain Jakob ;
- La résolution n° 2019-05 du MCG intitulée « Des poneys aux Vergers » ;
- La résolution n° 2021-04 du Parti socialiste demandant des places de grill supplémentaires ;
- La résolution n° 2023-05 du Conseil municipal demandant un sondage sur la restauration scolaire.

Enfin, si d'aventure les auteurs ou personnes affiliées aux objets concernés considèrent que certains sujets ne doivent pas être abandonnés, ils sont invités à redéposer un nouvel objet.

Taxation de la gestion des déchets des « micro-entreprises » sises sur le territoire meyrinois

Le canton de Genève a élaboré une nouvelle loi sur les déchets, votée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022. En décembre 2023, après analyse de cette nouvelle loi, le Conseil fédéral a rejeté une partie des dispositions, dont notamment :

- Le monopole cantonal de l'élimination des déchets combustibles produits sur le canton à l'usine d'incinération des Cheneviers, souhaité dans la loi, qui ne respecte pas le principe de proportionnalité.
- Les autres dispositions non conformes ont trait au nouveau système de financement de l'élimination des déchets urbains prévu par le canton de Genève, qui ne respectent pas le principe de causalité (« pollueur payeur »).

A l'échelle de la commune de Meyrin, il en découle la nécessité de la refonte complète du règlement d'application relatif à la gestion des déchets. En effet, l'actuel règlement date de janvier 2007 et il devra faire l'objet d'une profonde révision afin de prendre en compte les nouvelles orientations de la loi cantonale. De plus, ce nouveau règlement devra être soumis au service de la surveillance des prix « Monsieur Prix », afin de valider les dispositions tarifaires.

Depuis 2019, la ville de Meyrin établit une taxation forfaitaire aux micros-entreprises (structure professionnelle comptant entre 1 et 8 ETP) pour la gestion de leurs déchets. Cette taxation n'a malheureusement pas de base légale valable, étant donné que notre règlement communal actuel ne contient pas de telles dispositions. La ville de Meyrin a donc taxé à tort les micros-entreprises et lance une campagne de remboursement auprès des entreprises concernées qui peuvent s'annoncer en envoyant un mail à remboursement-dechets@meyrin.ch jusqu'au 31 décembre 2025. Le formulaire sera également à disposition sur notre site internet. Une information sera en outre publiée dans la Feuille d'avis officielle (FAO).

Dès que le nouveau règlement sera finalisé, nous reviendrons auprès du Conseil municipal pour le présenter et le faire voter.

Fin des relations avec HP media

Nous vous informons que nous avons décidé de rompre nos relations de travail avec HP média, notre vendeur d'espaces publicitaires pour le *Meyrin Ensemble*.

En effet, suite au changement de propriétaire de cette société qui s'est opéré au milieu de l'année dernière et dont nous n'avons pas été informé, nous nous sommes rendu compte que nos redevances n'étaient pas payées et que les engagements des nouveaux propriétaires n'ont pas été tenus. Le service communication et affaires économiques ainsi que le service des finances sont en train de régler juridiquement la situation et nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée de ce dossier.

À ce stade, nous nous réservons le droit d'arrêter de mettre des annonces dans le *Meyrin Ensemble* pendant une durée indéterminée, que nous souhaitons bien entendu la plus courte possible.

Délibération relative à l'approbation des comptes de la Fondation Nouveau Meyrin

Nous vous informons que la Fondation Nouveau Meyrin rencontre des problèmes avec la régie Brolliet qui gère ses immeubles au quartier des Vergers.

Celle-ci n'a en effet remis, jusqu'à ce jour, qu'une partie des comptes de gestion pour l'année 2023. Cela a pour conséquence directe que la fiduciaire « Fiduciaire Privée » ne peut pas établir le bilan et les comptes de pertes et profits et que le réviseur BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA ne peut pas non plus auditer les comptes, ni présenter son rapport.

Le Service des affaires communales a d'ores et déjà été informé du retard subi et a déclaré qu'il était tout à fait possible de rendre les comptes de la Fondation en septembre. Il convient toutefois d'en informer le Conseil municipal, d'où la présente communication.

Ainsi, la délibération relative à l'approbation des comptes de la Fondation, ainsi que son rapport de gestion, seront vraisemblablement présentés lors de la séance du Conseil municipal du 10 septembre prochain.

* * *

11. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 28 juin 2022, proposition individuelle de M. Seeger

La Nuit est belle : courrier aux entreprises

En collaboration avec le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, le service de la communication et des affaires économiques a adressé en 2022 une newsletter encourageant les entreprises meyrinoises à prendre part à cette initiative en éteignant leurs enseignes.

En 2022, un membre de l'administration a parcouru à vélo le territoire communal pour constater qu'un grand nombre d'entreprises avait « joué le jeu », même si certaines enseignes et bâtiments étaient restées éclairées, malgré notre appel.

Les newsletters ont été adressées le 6 septembre 2022 à 780 sociétés et le 14 septembre 2023 à 1321 entreprises. Le taux de confirmation de lecture à l'ouverture des courriels a été d'environ 50% pour chacune des 2 éditions.

Séance du 28 juin 2022, proposition individuelle de Mme Tschudi-Spiropulo

Prix Wakker, aide aux associations

Lors de la clôture des comptes du Cartel des sociétés communales de Meyrin concernant l'événement de la fête du prix Wakker, un déficit de CHF 3'330.85 a été enregistré.

Le Cartel a ainsi demandé au Conseil administratif une subvention extraordinaire afin de prendre en charge ce déficit ; le Conseil administratif est entré en matière sur cette demande et la subvention a été versée.

Séance du 20 décembre 2022, question de Mme Um

Panel masculin au MEF traitant de la finance

Le service de la communication et des affaires économiques s'engage activement à promouvoir l'équilibre entre femme et homme dans la recherche des intervenantes et intervenants au MEF, ainsi qu'à tout autre événement organisé dans le cadre de ses activités.

Dans le contexte plus particulier du MEF traitant de la finance, malgré tous les efforts déployés, la seule femme qui a été déléguée pour rejoindre notre panel

d'experts est malheureusement tombée malade et remplacée au pied levé par un homme.

Nous partageons votre souci d'établir un équilibre entre les intervenantes et les intervenants et mettons tout en œuvre pour favoriser la mixité. Selon les domaines d'intervention, il ne nous est malheureusement pas toujours possible d'y parvenir, malgré nos efforts.

Séance du 31 janvier 2023, question de Mme Um

Odeurs des entreprises

Les émanations dues aux activités des entreprises localisées principalement dans la zone industrielle sont malheureusement difficilement évitables, malgré les efforts constants de ces dernières, sans compter les conditions météo pas toujours favorables.

L'administration communale n'a ainsi ni la capacité, ni la légitimité d'intervenir de manière efficace sur cet aspect.

Séance du 10 octobre 2023, question de Mme Heiniger

Marché provisoire sur le parking provisoire du stade

La détermination d'un lieu adéquat de passage et de destination pour un marché relève d'un choix compliqué, où les autres composantes que sont les jours et les horaires, la qualité et la diversité des marchandises offertes, ainsi que les aspects fonciers, techniques et d'accessibilité pour le montage et démontage des stands doivent être également pris en compte. A ceci, faut-il le rappeler, s'ajoute une zone de chantier étendue et mouvante.

Comme vous le savez, nous avons cherché un endroit à proximité immédiate du chantier, répondant à différents critères, dont celui qu'il ne faudrait pas déplacer le marché provisoire au gré de l'avancée du chantier. Notre choix s'est porté sur la rue de Livron.

Après quelques mois, nous étions arrivés au même constat que la plupart d'entre vous : cela ne fonctionne pas vraiment. Le passage n'est pas suffisant et les habitudes ne se sont pas reportées à cet endroit.

2 autres pistes ont été évoquées par le Conseil administratif. La première, le long de l'espace entre le bâtiment du centre commercial et celui de la mairie actuelle. Cette dernière a été abandonnée car l'espace n'est pas suffisant, la légère pente ne facilite pas l'installation de stands, le foncier appartient en partie au propriétaire du centre commercial, qui n'a par ailleurs pas montré un grand enthousiasme.

La deuxième piste se situe sur le parking P2, le long du trottoir qui longe l'école des Boudines où un flux piétonnier naturel a été constaté. Cette solution amputerait un certain nombre de places de parking durant la tenue du marché provisoire. Une analyse technique est en cours et des négociations avec le centre commercial entamées. Nous vous tiendrons au courant dès le moment où ce dossier évoluera.

Pour finir, nous ne retenons pas la piste évoquée sur le parking provisoire du stade car ce dernier devrait disparaître à la fin de cette année au profit de la réalisation du parc prévu dans le cadre du projet Cœur de cité.

Séance du 22 novembre 2023, question de M. Ferati

Procédure de recrutement ouverte en interne ou en externe

La procédure de recrutement est réglée par l'article 26 du statut du personnel. Après s'être assuré qu'un poste à pourvoir soit toujours utile ou ne doit pas être réaménagé, il est ouvert généralement soit en interne, soit en interne et de manière publique.

Toutefois, peuvent être exemptés de l'obligation de mise au concours, les postes dont la durée n'excède pas un an ou ceux qui sont pourvus par recrutement interne.

Nous profitons pour préciser que les postes mis au concours sont transmis à l'office cantonal de l'emploi avant leur publication.

Séance du 27 février 2024, question de Mme Schweizer

Tableau recensant les occupants des tombes du cimetière de Feuillasse

Le service gérance et entretien des bâtiments s'est renseigné auprès de différentes communes genevoises, notamment celle de Vernier, qui utilise un système d'affichage papier, renouvelé une fois par an.

Pour des raisons évidentes, il a été décidé d'opter pour une version plus moderne avec un panneau digital connecté au logiciel de gestion des cimetières utilisé par le service GEB, comme c'est déjà le cas dans d'autres communes genevoises comme Lancy et Carouge.

Le but visé est d'équiper les 2 cimetières meyrinois (Meyrin-Village et Feuillasse) d'un panneau digital et connecté. Pour ce faire, ce projet sera mis au budget 2025.

Séance du 26 mars 2024, question de Mme Schweizer

Palettes devant le restaurant Da Ettore et du magasin Pam

Il s'agit en l'occurrence d'un entreposage de palettes liées à l'approvisionnement du Centre commercial (magasin PAM) et qui auraient dû être évacuées par les fournisseurs. Le responsable a été rappelé à ses obligations et les palettes ont été évacuées suite à l'intervention de notre « îlotier vert ».

Séance du 26 mars 2024, question de Mme Murciano

Arrangements floraux devant le Forum

Au regard de l'emprise des travaux du parking souterrain du centre commercial et des espaces nécessaires pour les installations de chantier, il a été décidé de suspendre le fleurissement du massif devant le Forum ; ceci afin de ne pas occasionner de dommages aux plantes mises en place dans ce massif, dus à l'entreposage de matériaux, durant les travaux.

En contrepartie, la section des parcs et promenades a augmenté la végétalisation et autres décorations florales du patio central du Forum, durant cette période.

Les travaux de gros œuvre du parking souterrain touchant à leur fin, les massifs seront replantés fin mai (après les Saints de glace, selon le bon sens des jardiniers...) afin d'agrémenter l'hospitalité des usagers du Forum et des visiteurs de la Maison du projet de Cœur de cité.

Séance du 26 mars 2024, question de M. Trippel

Absence de poubelle près des bancs et clôture du terrain de sport abîmée

Concernant le manque de poubelles dans le secteur Meyrin-Parc, la section routes et voirie va analyser la situation au regard des problèmes de littering réellement constatés à proximité de ces 3 bancs et de la répartition des poubelles dans le périmètre.

Les corbeilles urbaines restent des éléments de mobilier urbain peu agréables en termes d'intégration paysagère. Leur présence sur le domaine public crée par ailleurs des nuisances telles que les mauvaises odeurs ou la présence de guêpes et autres insectes. Par ailleurs, il n'est pas évident que l'augmentation du nombre de poubelles urbaines réduise la quantité de déchets jetés au sol ou le littering.

A ce titre, plusieurs communes suisses et françaises font marche arrière et testent la suppression de ces éléments au bénéfice d'une responsabilisation de la population.

A Meyrin, la tendance est de limiter la mise en place de petites corbeilles à déchets, quitte à devoir favoriser des contenants de plus grande capacité, judicieusement disposés sur le domaine public, afin que les utilisateurs y déposent leurs déchets en quittant les lieux, par exemple au Jardin botanique alpin ou à la piscine du centre sportif des Vergers.

Ces déchets seront ensuite triés de manière sélective, afin d'en séparer les fractions valorisables, comme le prévoit la nouvelle (future) loi cantonale sur les déchets. Ce principe permet également de rationaliser le travail et améliorer l'efficacité de collaborateurs-trices, ainsi que de limiter les déplacements, lors de la collecte de ces déchets.

Concernant les dommages constatés sur la clôture, il sera procédé à une remise en état de l'équipement dans les meilleurs délais.

Séance du 26 mars 2024, question de M. Amato

Événement à la Maison communale (Corzon)

La verrée qui a eu lieu à la Maison communale le 21 mars dernier a été organisée par le service de l'UTE. Le traiteur sollicité pour cet événement était le Traiteur de Châtelaine qui a fait une proposition respectant les critères de développement durable de la Commune. Cela étant, nous ne manquerons pas de contacter l'Auberge en cas de besoin futur.

Séance du 26 mars 2024, question de Mme Um

Ecoquartier des Vergers

Le chantier des Vergers s'est effectivement terminé en 2023. Une évaluation aujourd'hui des objectifs relatifs à cet écoquartier serait prématurée. Elle pourra s'envisager d'ici quelques années par un mandataire externe à partir des objectifs fixés initialement et avec davantage de recul. D'ici là, nous continuons à encourager la mise en place des conditions pour favoriser la qualité de vie et le vivre ensemble par l'organisation de rencontres comme celle qui s'est tenue le 7 mars dernier et qui a rassemblé une trentaine d'acteurs-trices clés du quartier.

* * *

12. Présentation des comptes 2023. (M. Tremblet, conseiller administratif délégué aux finances)

*Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

Mes collègues et moi-même sommes heureux de vous présenter, ce soir, les comptes annuels 2023. En ma qualité de conseiller administratif délégué aux finances, permettez-moi de les développer et d'entrer dans le détail.

Comme vous vous en doutez, les comptes 2023 de la commune de Meyrin bouclent par un résultat positif très important, proche de celui de l'année dernière.

Quelles en sont les raisons ? Principalement et comme l'année dernière des recettes fiscales hors du commun d'une poignée d'entreprises dans des secteurs qui profitent de l'instabilité économique mondiale.

Mais avant de revenir au résultat 2023, permettez-moi de vous rappeler les enjeux de l'établissement du projet de budget 2023. Nous étions donc en 2022, nous venions de prendre connaissance des résultats 2021 et de son boni de CHF 9'444'346 en nette hausse par rapport à celui de 2020 de CHF 527'689.

Nous vous annonçons devoir faire face à une augmentation des charges liées à la péréquation, dont une partie liée indirectement à des transferts de charges du Canton aux communes et une augmentation de charges liée à la hausse des activités, elles-mêmes liées au développement de notre Ville. En sus, un coût de la vie en hausse de 3%, une explosion des prix de l'électricité en augmentation sur le marché libre de 184.25% et de 22% sur le marché régulé, une hausse des prix

du chauffage de 30%, et une hausse des taux d'intérêts. Une nouvelle fois, nous nous retrouvons face à un budget pour le moins compliqué et ce, malgré une estimation des recettes fiscales établie par Meyrin supérieure à celle de l'Etat de presque 10 millions, au-dessus du maximum des 10% d'écart autorisés.

En lien avec ces éléments à court terme et intégrant une vision à plus long terme en prenant en compte le plan financier décennal, le Conseil administratif avait présenté un projet de budget qui demandait un effort solidaire à tous et proposait en plus d'autres mesures d'économies, un gel des annuités pour certaines catégories du personnel de notre administration et une hausse de 2 centimes additionnels. Le Conseil municipal n'avait pas voulu aller dans ce sens. Finalement après de longues discussions en commissions, le budget était voté sans hausse de centime et sans gel des annuités à CHF -5'555'639.

1 RESULTAT 2023 :

*Plus de quinze mois plus tard, nos comptes affichent un résultat excédentaire mirobolant de **CHF 25'628'850.-** (2022 : CHF 22'723'387.-). Mais que s'est-il passé ? Comment expliquer un tel décalage ?*

Les recettes fiscales des personnes morales, incluant les correctifs des années précédentes, sont supérieures de CHF 26'592'481, soit de 92% par rapport à notre budget (ou de 117% par rapport à l'estimation de l'Etat). Ces écarts indécents se répercutent dans nos comptes pour la deuxième année consécutive. En effet, la guerre en Ukraine et la hausse des prix en général, continuent de booster une partie de l'économie genevoise, plus particulièrement le secteur du négoce très présent sur notre territoire.

Il y a donc lieu de souligner le caractère conjoncturel de ces recettes qui reposent sur un contexte économique mondial instable et dont les effets nous sont aujourd'hui extrêmement favorables.

Si une grande part de ces recettes fiscales sont toujours liées à des éléments non permanents, une partie de la hausse semble plus structurelle et liée à l'embellie économique d'autres secteurs de l'économie très présents sur notre territoire également. Nous pouvons nommer les secteurs de l'horlogerie, des assurances et de la finance.

Grâce à ces excellentes nouvelles, le Conseil administratif envisage de proposer une baisse de 2 centimes additionnels au projet de budget 2025. Il attend toutefois, avant

de confirmer cette ambition, de connaître les conséquences des propositions de baisse de la fiscalité cantonale annoncée il y a quelques semaines par le Canton, sur les recettes fiscales meyrinoises et la péréquation intercommunale.

Ces résultats importants nous permettent de ne pas augmenter nos emprunts, et d'envisager deux ans d'autofinancement de nos investissements, soit 2024 et 2025. Si l'année 2024 termine de manière analogue, nous pourrions envisager que nos investissements 2026 soient également autofinancés. En somme, une vraie aubaine pour notre plan des investissements ambitieux au service de notre population.

2 Analyse des recettes fiscales :

Les comptes finissent avec des recettes fiscales totales supérieures de 32 millions au budget.

3 Recettes fiscales personnes physiques et personnes morales :

L'Etat est chargé de traiter pour les communes les impôts sur les personnes physiques et morales. Il établit les comptes fiscaux, les estimations fiscales et se charge de la taxation. Ainsi la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. Les déclarations fiscales 2023 étant complétées en 2024, l'administration cantonale estime les recettes fiscales de l'année sur la base de l'année précédente. Ceci constitue un facteur d'incertitude important, sachant que la production de l'année précédente n'est pas finalisée. De plus, le pourcentage de notification impacte fortement sur la fiabilité de l'estimation.

Dans ses estimations budgétaires, l'Etat ne tient pas compte des impacts potentiels liés à l'augmentation de la population ou du nombre d'entreprises et de leurs employés dans la Commune. Il revient au Conseil administratif de le faire, tâche complexe qu'il exécute avec circonspection. Notre estimation 2023 était ainsi de CHF 9'823'000 supérieure à celle de l'Etat, soit de près 12.4 % (2022 : CHF 6'611'904, +9% supérieure).

Dans les comptes 2023, les recettes fiscales des personnes morales et physiques 2023, incluant les correctifs des années précédentes, sont finalement de 32%, soit CHF 28'848'290 supérieures au budget (2022 : +38%, CHF +31'295'128).

Pour les personnes morales, nous avons un écart positif de CHF 26'592'481. L'écart sur les correctifs des années précédentes se monte à 1.1 millions. Comme explicité en introduction du résultat, cet écart provient principalement de secteurs phares de l'économie genevoise qui performant excellentement bien. Une majorité de l'écart est liée aux conséquences de la situation économique instable qui profite à ces entreprises, le reste à des résultats structurels positifs de ces mêmes secteurs. Une chance pour Meyrin, même si nous le rappelons ces résultats ne sont liés qu'à une poignée d'entreprises.

En ce qui concerne l'impôt sur les personnes physiques (y compris impôt à la source), l'écart positif est de CHF 2'255'809 millions, dont CHF -416'189 concerne les correctifs des années précédentes.

Au niveau du fonds de péréquation, qui est alimenté par 20% des recettes fiscales des personnes morales de l'ensemble du territoire, les recettes sont en hausse également. L'écart positif pour Meyrin est de CHF 1'631'659 (2022 : CHF 1'000'925).

4 Taxe professionnelle :

Le montant de la taxe professionnelle se monte à CHF 19'112'422 (2022 : CHF 17'711'157). Il est donc de CHF 2'012'422 supérieur au budget. Sur la totalité du montant, CHF 17'668'000 concerne les taxations 2023, le solde de CHF 1'444'422 est lié aux taxations d'années antérieures. En 2023, nous sommes passés de 2'287 à 2'315 contribuables, soit une hausse de 1.2%. 76% de la hausse est liée à la taxation de deux contribuables.

5 Investissements :

En 2023, nos charges d'investissements s'élèvent à CHF 19'069'168 (2022 : CHF 28'579'499) et les recettes à CHF 4'692'727 (2022 : CHF 3'523'632), soit CHF 14'376'441 d'investissements nets (2022 : CHF 25'055'867).

6 Emprunt

Les emprunts totaux ont très peu évolué en 2023. Si une hausse de 59 millions avait été budgétisée afin de couvrir les investissements non couverts par l'autofinancement, les recettes fiscales supplémentaires 2022 corrélées à des investissements inférieurs à ceux budgétisés ont finalement nécessité une hausse d'emprunt de CHF 2'000'000 en 2023. Nous avons donc un montant d'emprunt total de CHF 57'000'000 au 31 décembre 2023 (2022 : CHF 55'000'000).

7 Conclusion

Nous l'avons vu, des recettes fiscales mirobolantes nous permettent de finir avec un résultat positif exceptionnel pour la deuxième année consécutive. Mais il y a lieu, encore une fois de rappeler que la majorité des écarts résultent d'un effet paradoxal du contexte économique actuel ; ils sont donc conjoncturels. Si l'on peut s'en réjouir, les écarts gigantesques nous laissent tout de même perplexes. Ils nous montrent également qu'estimer des recettes fiscales reste un jeu d'équilibriste.

Ces recettes extraordinaires ont la vertu de renforcer notre situation financière, et permettent ainsi d'envisager nos budgets et investissements futurs avec plus de sérénité. Elles nous offrent également l'opportunité d'envisager une baisse de la fiscalité.

Quel stupéfiant retournement de situation ! L'équilibre budgétaire, nous vous l'annonçons chaque année, n'est pas chose aisée.

Mais ne perdons pas de vue qu'une part de ces recettes est liée aux conséquences d'une guerre qui s'est déclenchée aux portes de l'Europe, il y a deux ans, et peut-être à une autre guerre, qui s'est déclenchée l'automne dernier au Proche-Orient. Nous espérons vivement que ces conflits cessent le plus rapidement possible.

N'oublions pas non plus que si les recettes augmentent, les prix augmentent également. Ces hausses de coûts nous touchent tous, mais encore plus les personnes fragilisées économiquement. Il y a donc lieu de ne pas les oublier dans l'établissement de nos budgets futurs.

L'Etat annonce vouloir baisser ses impôts. Aujourd'hui, nous n'avons pas les estimations des impacts que cela aura sur nos comptes. Il se pourrait que les décisions de l'Etat en sus du maintien et du développement de nos prestations, nous empêchent d'acter notre intention d'une baisse de notre centime additionnel.

Nous espérons toutefois que tous les développements à venir nous permettent de garder notre santé financière, garante de nos prestations, et que nous espérons pouvoir continuer à développer sereinement.

J'aimerais conclure en adressant tous mes remerciements à l'ensemble de nos collaboratrices et nos collaborateurs qui, jour après jour, par vents et marées, mettent leur professionnalisme et leurs compétences au service de notre administration et de nos administrés. Sans elles et sans eux, nous ne pourrions rendre des prestations de qualité à nos concitoyennes et concitoyens.

Un merci particulier au service des finances pour l'établissement des comptes annuels.

Nous remercions également le Conseil municipal pour son soutien et l'ensemble de la population pour sa confiance.

Nous vous proposons de renvoyer les comptes à l'étude dans les commissions organisées et agendées.

* * *

13. Délibération n° 2024-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023.

et

14. Délibération n° 2024-10 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir.

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle déclare que le Bureau propose de renvoyer cet objet en commission des finances élargie. Elle soumet au vote **le renvoi en commission des finances**, qui est accepté par 32 voix.

* * *

15. Délibération n° 2024-11 relative à la cession gratuite des parcelles 15174, 15185, 15199, 15200 de Meyrin et la constitution de diverses servitudes préalablement à la cession desdites parcelles en faveur des parcelles 15160 et 15159 de Meyrin sises au chemin des Sapins 5 et 5a.

M. Cornuz rappelle que cette délibération traite de cessions dans le périmètre de Cointrin. Ces cessions sont relatives à des plans localisés de quartier, qui sont en partie réalisés, mais il s'agit de mettre à jour les registres cadastraux de ce périmètre. En votant cette délibération, le Conseil municipal permettra au Conseil administratif de signer les actes notariés y relatifs. Le périmètre est soumis encore

à quelques demandes d'adaptation liées à certains usages, notamment des questions de canalisations, ainsi que des servitudes de passage afin de pouvoir relier différents cheminements pédestres.

Tout ceci est bien expliqué dans l'exposé des motifs, raison pour laquelle le renvoi en commission est superflu, vu qu'il n'y a pas d'autres éléments à ajouter. Il recommande donc de suivre la proposition du Bureau de voter immédiatement cet objet.

M. Serrano demande les raisons pour lesquelles ces petites parcelles n'ont pas été traitées en amont, vu qu'il s'agit d'un plan localisé de quartier datant de 5 à 6 ans.

M. Cornuz répond qu'au moment où la délibération pour la validation du plan localisé de quartier a été déployée, il a été omis de mentionner ces modifications de servitude. Il s'agit donc d'une opération de rattrapage et on profite d'anticiper les opérations à venir afin d'être définitivement à jour.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Um** demande si quelqu'un s'oppose au vote immédiat, ce qui n'est pas le cas. La présidente soumet au vote le **vote immédiat**, qui est accepté par 33 voix favorables.

M. Cornuz rappelle à Mme la Présidente que cet objet requiert la majorité qualifiée et qu'elle peut donc le voter.

Mme Um soumet aux voix la **délibération n° 2024-11**,

relative à la cession gratuite des parcelles 15174, 15185, 15199, 15200 de Meyrin et la constitution de diverses servitudes préalablement à la cession desdites parcelles en faveur des parcelles 15160 et 15159 de Meyrin sises au chemin des Sapins 5 et 5a

Vu le plan localisé de quartier (PLQ) 29'663, approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mars 2010;

Attendu que ce PLQ prévoit la cession gratuite au domaine public de parcelles à détacher le long du chemin des Sapins non définies de manière précise de l'ex-parcelle 10'453, devenue parcelles 15'093 et 15'094, puis parcelles 15'159, 15'160, 15'174, 15'185, 15'199 et 15'200, propriété respective des consorts Kibboua et de la CIEPP à la ville de Meyrin (DM 6/2022);

Vu les discussions menées dans le cadre du projet de réalisation du PLQ avec les propriétaires des parcelles afin de permettre la réalisation d'aménagements le long du chemin des Sapins qui soient en cohérence avec l'entier du quartier selon l'image directrice élaborée par la Commune qui prévoit l'incorporation d'une partie des parcelles cédées au domaine privé communal (le long de bâtiments) et d'une partie au domaine public communal (le long du chemin des Sapins);

Vu les aménagements réalisés par les propriétaires des parcelles privées nécessaires à l'exploitation de leurs immeubles que la Commune ne veut pas intégrer au domaine public, afin que ces aménagements (sortie d'abri, empiètements de balcons, servitudes de canalisation et autres) soient entretenus

**Séance du 30 avril 2024
tenue en séance ordinaire**

par les propriétaires des immeubles sur la base des servitudes qu'ils doivent créer à leurs frais avant la cession à la ville de Meyrin sur l'entier du pourtour du périmètre du PLQ;

Attendu que les cessions prévues dans la présente opération sont dans la continuité de celles déjà intervenues en 2016 puis plus récemment en 2020 dans le périmètre du PLQ 29'663, notamment parcelles 14'879, 14'958 et 14'959 de Meyrin sises angle ch. des Sapins – chemin Terroux, qui fait l'objet d'une délibération par le Conseil municipal, adoptée en octobre 2020 ;

Vu la réalisation des immeubles sur la base du PLQ;

Vu les plans de servitude 1 à 3 établis par le bureau de géomètre Ney et Hurni SA, modifiés la dernière fois le 9 novembre 2023, prévoyant la constitution d'une servitude de passage à pied, de servitudes de canalisations EP, EU, drainage, fibre optique et électricité et de servitudes d'empiètement (balcons et sortie d'abris) qui grèveront les parcelles 15'174 et 15'185 avant leur cession, étant précisé qu'elles sont constituées dans le même projet d'acte notarié que la cession desdites parcelles 15'174 et 15'185 à la ville de Meyrin pour être inscrites au domaine privé communal et la cession des parcelles 15'199 et 15'200 qui seront incorporées au domaine public communal et réunies au dp 13'723 (ch. des Sapins);

Vu le projet d'acte notarié élaboré par Me Costin van Berchem qui prévoit la constitution des servitudes précitées, la cession gratuite des parcelles 15'174 et 15'185 de Meyrin (domaine privé communal) et des parcelles 15'199 et 15'200 de Meyrin pour être incorporées au domaine public communal dp 13'723 de Meyrin;

Attendu que les droits, émoluments, frais et honoraires de l'acte concernant les cessions et la constitution des servitudes partiellement à charge de la ville de Meyrin seront pris en charge par le budget de fonctionnement;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 avril 2024,

D E C I D E

PAR 34 OUI

à la majorité qualifiée

1. d'accepter la cession gratuite au domaine public communal des parcelles 15'199 et 15'200 et leur réunion avec la parcelle dp 13'723,
2. d'accepter la cession gratuite au domaine privé communal des parcelles 15'174 et 15'185 qui pourront à terme, si nécessaire, être réunies, voire être incorporées, pour tout ou partie, au domaine public communal,

3. d'accepter que préalablement à cette cession, la constitution d'une servitude de passage à pied, de servitudes de canalisations EP, EU, drainage, fibre optique et électricité et de servitudes d'empiètement (balcons et sortie d'abris) qui grèveront les parcelles 15'174 et 15'185 conformément aux plans de servitude 1 à 3, établi par le bureau de géomètre Ney et Hurni SA, modifié la dernière fois en novembre 2023, pourraient être encore légèrement modifiés,
4. d'accepter la constitution de toute autre servitude nécessaire au fonctionnement des immeubles ou à la gestion du périmètre qui pourrait grever les parcelles cédées au domaine privé communal conformément au point 2,
5. d'accepter pour l'entier du périmètre du PLQ 29'663, la cession des parcelles le long des immeubles au domaine privé communal, dans la continuité des cessions au domaine privé déjà intervenues et la cession au domaine public des parcelles le long du domaine public également dans la continuité des cessions intervenant dans la présente délibération et celles déjà approuvées par le Conseil municipal en 2016 et en 2020,
6. de charger le Conseil administratif de signer l'acte notarié relatif à cette opération et ceux relatifs aux autres opérations qui permettront la finalisation de la mise en œuvre du PLQ 29'663, soit le long du ch. des Sapins, du ch. de Joinville, de l'avenue Louis Casai et du chemin Terroux.

[Pause de 19h54 à 20h54]

* * *

- 16. Délibération n° 2024-08 relative au contreprojet « Pour la prolongation du droit de superficie (DDP) jusqu'en 2030 permettant le maintien du manège avec son école d'équitation privée sur l'emplacement actuel, pour autant que le bien-être des animaux soit respecté et démontré par les exploitants, et ainsi laisser le temps nécessaire aux exploitants du manège pour trouver un nouveau site dans la région meyrinoise et déménager dans le délai imparti de 2030 ». Rapport de la commission conjointe citoyenneté participative et vie de quartier & vie culturelle et sportive** (H. Halimi, S).

M. Grognuz déclare qu'il se retire des débats et du vote étant donné qu'il fait partie du comité d'initiative sur le manège.

Mme Um donne la parole à M. Tremblet pour présenter le contreprojet.

M. Tremblet explique que la délibération est le fruit d'un intense travail de commission. Il rappelle que le Conseil municipal a accepté le rapport du Conseil administratif lors de la séance du 27 juin 2023, qui demandait au Conseil de refuser l'initiative et d'y opposer un contreprojet. Ce dernier a fait l'objet de discussions durant de nombreuses séances (9 séances de commission citoyenneté participative et vie de quartier & vie culturelle et sportive conjointe) entre le mois de juin 2023 et le mois de mars 2024. L'idée est d'entériner le contreprojet avec le vote favorable

de cette délibération. Le Conseil administratif espère que le Conseil municipal soutiendra ce contreprojet.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Um** annonce que le Bureau propose un vote immédiat. Elle soumet au vote le **vote immédiat**, qui est accepté par 30 oui et 2 non.

M. Halimi donne lecture du rapport des 6 commissions conjointes « citoyenneté participative et vie de quartier & vie culturelle et sportive » tenues les 24 août, 28 septembre, 13 décembre 2023, ainsi que le 13 février et 20 mars 2024.

« **Commission du 24 août 2023** :

La commission s'est tenue sous la présidence de Messieurs Michel Fabre et Pierre Bocard, et en présence de M. Laurent Tremblet, conseiller administratif, M. Jean-Marc Solai, secrétaire général, M. Oliver Balsiger, co-responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, ainsi que de Me Bellanger, avocat spécialiste en droit public.

L'objectif de cette commission était la préparation d'un contreprojet à l'initiative communale « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin ». Après les salutations d'usage, la parole est à Me Bellanger. Ce dernier rappelle le cadre légal régissant l'initiative ainsi que le contreprojet, où il souligne notamment la nécessité pour un contreprojet de répondre au principe d'unité de la matière. L'objectif de ce principe est de s'assurer que les citoyens puissent répondre sans avoir de doute sur leur réponse.

Après cette présentation, un commissaire demande si de nouvelles conditions financières pourraient être insérées dans la prolongation du droit de superficie. Me Bellanger répond que l'initiative ne mentionne pas que la prolongation du droit de superficie doit rester aux mêmes conditions et, partant, le renouvellement du droit de superficie peut être d'une toute autre teneur. Toutefois, il indique qu'il y aurait un risque éventuel que cette manœuvre aille à l'encontre du but de l'initiative.

Dans l'hypothèse où le contreprojet est accepté, plusieurs commissaires souhaitent savoir si quelques mois avant l'échéance de 2030, une nouvelle initiative peut être déposée pour obtenir un délai supplémentaire. Me Bellanger répond qu'au regard de l'exercice des droits politiques, une nouvelle initiative serait tout-à-fait possible.

Un autre commissaire demande si la commune peut déposer plusieurs contre-projets. Me Bellanger répond par la négative en indiquant que les électeurs doivent déjà se prononcer sur deux textes, l'initiative et le contreprojet, ainsi que sur une question subsidiaire.

Un commissaire demande si la commune de Meyrin ainsi que les responsables du manège se doivent d'être transparents par rapport aux recherches qu'ils entreprennent ou pas. Me Bellanger indique que cette notion de « recherches en toute transparence » peut être ajoutée dans le texte du contreprojet.

Les commissaires n'ayant plus de questions pour Me Bellanger, la parole est à M. Balsiger lequel présente une étude de faisabilité sur l'évolution du site et des bâtiments du manège. Il est présenté, entre autres, une première réflexion de ce que pourrait devenir la Campagne-Charnaux après 2030, si le contreprojet est accepté, ou encore la possibilité de maintenir les bâtiments existants sur le site.

Après cette présentation, un commissaire demande si la rue de la Campagne-Charnaux deviendra piétonne. M. Balsiger répond que des accès demeureront vers le cycle d'orientation et la Ferme de la Golette, notamment pour les véhicules de secours.

Un autre commissaire aurait souhaité que la présentation aille plus loin en faisant notamment ressortir les besoins en équipements publics à cet emplacement. M. Tremblet répond qu'il est prématuré de demander un crédit d'étude pour étudier une zone qui sera soumise à votation et dont il n'est pas certain de récupérer en 2026, voire en 2030.

Une commissaire se dit inquiète pour communiquer et présenter ce projet politique à la population sans éléments concrets prévus sur ce site. M. Tremblet répond qu'il y a de nombreux éléments à présenter à la population telle que la mise à disposition d'un couvert permettant des manifestations à l'année ou encore l'installation d'aménagements éphémères pour divers événements.

Les commissaires n'ayant plus de questions, les présidents lèvent la séance.

Double commission du 28 septembre 2023 :

Tenue sous la présidence de Messieurs Michel Fabre et Pierre Boccard et en présence de M. Laurent Tremblet, conseiller administratif, et de M. David Genequand, responsable du service des sports.

L'objet de cette commission était l'élaboration d'un contreprojet à l'initiative sur le manège, sur la base de la proposition du Conseil administratif.

M. Tremblet introduit le sujet en rappelant que cette commission fait suite au vote en plénière du Conseil municipal refusant l'initiative et mandatant ainsi le Conseil administratif pour l'élaboration d'un contreprojet.

Ensuite, M. Genequand procède à la présentation reprenant les points abordés par Me Bellanger lors de la commission précédente, où il rappelle notamment le cadre légal dans la rédaction du contreprojet.

Après cette présentation, un commissaire demande ce qui est concrètement attendu des commissaires. M. Tremblet répond que l'objectif est que le Conseil municipal puisse proposer un texte en se basant sur celui proposé par le Conseil administratif, lequel répond aux contraintes juridiques d'un contreprojet.

Un autre commissaire souhaite que des arguments forts et compréhensibles soient intégrés dans le contreprojet afin que la population puisse plus facilement décider entre le maintien du manège et le contreprojet. M. Tremblet rappelle que le but poursuivi par le contreprojet doit être le même que celui de l'initiative.

Une commissaire demande pourquoi la commune de Meyrin ne procède pas à une revalorisation des droits de superficie en augmentant fortement les loyers, comme cela se fait en Ville de Genève. M. Tremblet répond qu'une telle revalorisation n'est pas concevable à seulement quelques années de son échéance.

2^{ème} partie de commission :

Messieurs les présidents proposent de poursuivre avec les questions restées en suspens lors de la précédente commission.

Une commissaire propose d'auditionner les services de l'Etat, afin d'obtenir des précisions, notamment sur les aspects techniques liés aux travaux et sur les aspects

de conformité relatifs à une relocalisation sur un terrain agricole. Elle propose également que le Conseil administratif contacte les initiants pour savoir sous quelles conditions ils sont prêts à retirer leur initiative.

M. Fabre, président de la commission vie culturelle et sportive, met au vote ces propositions lesquelles sont favorablement préavisées à l'unanimité des commissaires, soit : **3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC et 1 MCG.**

M. Boccard, président de la commission citoyenneté participative et vie de quartier, met au vote les mêmes propositions, lesquelles sont également favorablement préavisées à l'unanimité, soit : **3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC et 1 MCG.**

Une commissaire fait part de son souhait de poursuivre les recherches pour relocaliser le manège dans une ferme. Un autre commissaire relève que l'acquisition d'un terrain agricole doit répondre à un grand nombre de contraintes, dont la loi sur le foncier. Et qu'en général, ce ne sont que les agriculteurs qui peuvent acquérir ce type de terrain. M. Tremblet abonde dans le même sens en rappelant qu'une collectivité publique ne peut pas acheter un terrain agricole, expérience faite avec la ferme Bosshard.

Les commissaires n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h15.

Commission du 13 décembre 2023

Dans la suite des travaux sur la préparation d'un contreprojet à l'initiative sur le manège il s'agissait dans cette commission, dans un premier temps, d'auditionner M. Sylvain Ferretti, directeur général de l'office de l'urbanisme du canton de Genève, et dans un second temps, de prendre connaissance du compte-rendu de la rencontre entre M. Laurent Tremblet et le comité d'initiative.

Le Conseil administratif est représenté par M. Laurent Tremblet et l'administration par MM. Jean-Marc Solai, secrétaire général, David Genequand, responsable du service des sports et Olivier Balsiger, co-responsable du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

Après les salutations d'usage la parole est à M. Tremblet pour une introduction où il rappelle que lors de la commission précédente les commissaires avaient souhaité pouvoir entendre un représentant du Canton pour connaître leur position sur les possibilités de déménagement du manège de Meyrin. Il rappelle également que les commissaires avaient aussi souhaité qu'une délégation du Conseil administratif et de l'administration rencontre le comité d'initiative.

Après cette introduction, M. Ferretti passe en revue les éléments de l'aménagement du territoire concernant les manèges en soulignant notamment la centralité du plan directeur cantonal 2030 ou encore de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Après cette présentation, un temps de questions est ouvert. Un commissaire demande si le manège pourrait déménager en zone mixte, c'est-à-dire composée d'une zone résidentielle et d'une zone agricole. M. Ferretti répond qu'en théorie le manège peut uniquement déménager en zone sportive, mais il n'est toutefois pas exclu qu'il puisse également déménager en zone à bâtir, à condition de répondre à plusieurs contraintes, notamment en termes de nuisances pour le voisinage. Il indique par ailleurs que les nouveaux projets de manège sont aujourd'hui examinés avec un regard bien plus strict qu'auparavant.

Un autre commissaire demande quelle serait la probabilité de recevoir une autorisation de construire si la commune décidait d'acheter un terrain agricole pour

y installer le manège. M. Ferretti rappelle que la commune ne peut pas acheter en zone agricole, toutefois elle peut à travers son droit d'initiative proposer une modification de zone pour autant que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil l'acceptent.

Les commissaires n'ayant plus de questions, il est proposé de passer au traitement du compte-rendu de la rencontre entre M. Tremblet et l'administration avec le comité d'initiative.

M. Tremblet rappelle que l'objectif de cette rencontre était de connaître les mesures qui inciteraient les initiants à retirer leur initiative. Cependant, au vu des conditions imposées par la délégation des initiants, cette rencontre ne fut pas très fructueuse.

Un commissaire demande si le contreprojet peut inclure la vision de ce que la commune voudrait faire en termes d'équipements publics sur l'actuel site du manège. M. Solai répond qu'une telle chose est faisable dans l'exposé des motifs du contreprojet.

Une commissaire demande si c'est à la commune de prendre en charge le réseau séparatif des eaux. M. Tremblet répond que le contrat de superficie signé avec la coopérative prévoit qu'elle doit entretenir les lieux et en accord avec les normes en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, les présidents lèvent la séance à 21h50.

Commission du 12 mars 2024 :

Tenue sous la présidence des Messieurs Michel Fabre et Fabien Grognez et en présence de M. Laurent Tremblet, conseiller administratif, et Messieurs Jean-Marc Solai, secrétaire général, et David Genequand, responsable du service des sports.

L'objectif de cette commission était la finalisation du contreprojet.

Après les salutations d'usage, la parole est à M. Tremblet pour le mot d'introduction, il rappelle que cette séance de commission portera exclusivement sur l'élaboration d'un texte pour le contreprojet.

Ensuite, M. Solai présente le libellé initial du contreprojet proposé par le Conseil administratif puis, plusieurs variantes tenant compte des propositions faites par les commissaires lors des séances précédentes. Au vu des avis préalables de Me Wisard, avocat spécialiste en droit administratif et constitutionnel, il est proposé de se baser sur la variante qui ajoute au libellé initial la notion de « bien-être des animaux » ainsi que celle d'« un périmètre de recherches plus large » pour un déménagement du manège. Cette variante est également celle qui répond à toutes les contraintes juridiques.

Après ce passage en revue des différentes variantes, est ouvert un temps de questions.

Un commissaire s'interroge sur l'obligation de préciser que les exploitants doivent respecter le bien-être animal. M. Tremblet répond que cette notion de « bien-être animal » est très importante car elle permet de s'assurer que le traitement réservé aux animaux se fait dans des conditions adéquates.

Un commissaire propose un amendement qui viserait à conserver la mention « avec l'aide de la Commune », présente dans le libellé initial du contre-projet. Un autre commissaire propose d'amender la variante retenue pour y ajouter la notion de « procéder à la remise en l'état du terrain ».

M. Fabre, président de la commission vie culturelle et sportive, met au vote l'amendement qui consiste à conserver la mention « avec l'aide de la Commune », l'amendement est rejeté par 8 NON : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL et 2 abstentions du PLR.

M. Grognez fait de même pour la commission « citoyenneté participative et vie de quartier », l'amendement est également rejeté par 8 NON : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL et 2 abstentions du PLR.

Le même exercice est répété pour l'amendement « remise en l'état du terrain », pour la commission « vie culturelle et sportive » l'amendement est accepté par 5 OUI : 3 Verts et 2 PDC/VL et 5 abstentions, 3 PS et 2 PLR.

Pour la commission « citoyenneté participative et vie de quartier », l'amendement est également accepté par 5 OUI : 3 Verts et 2 PDC/VL et 5 abstentions, 3 PS et 2 PLR.

La séance est levée à 22h10.

Commission du 20 mars 2024 :

... On prend les mêmes et on continue !

Après les salutations d'usage la parole est à M. Solai ; il informe que l'amendement visant à ajouter la notion « de procéder à une remise en l'état du terrain », accepté lors de la précédente commission, n'a pas sa place dans le texte du contreprojet selon l'avis de Me Wisard. Il ajoute que la remise du terrain en l'état est un des éléments-type des droits de superficie qu'utilise la commune de Meyrin.

Après ces explications, le commissaire retire son amendement tout en demandant que cette notion de « remise en l'état du terrain » puisse figurer dans la brochure de votation.

Un commissaire se questionne sur l'utilité de faire figurer la notion du « bien-être animal » dans le texte du contreprojet. M. Tremblet répond que le Conseil administratif et l'administration ont tenté à plusieurs reprises d'obtenir des garanties que les chevaux sont détenus dans des conditions adéquates. Par ailleurs, il rappelle notamment que ce sont les mêmes personnes qui, aujourd'hui, demandent le maintien du manège mais qui, par le passé, voulaient déménager, car les chevaux n'ont plus de champs pour pâturer.

Les présidents mettent au vote le libellé définitif du contre-projet, pour la commission « vie culturelle et sportive » le libellé est préavisé favorablement par 9 OUI : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL et 1 MCG et 4 abstentions, 2 PLR et 2 UDC.

Pour la commission « citoyenneté participative et vie de quartier », il est favorablement préavisé par 9 OUI : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL et 1 MCG et 4 abstentions, 2 PLR et 2 UDC.

M. Fabre informe que l'administration traduira le contreprojet en projet de délibération et les principes directeurs en « décide ».

M. Solai propose de passer en revue les différents principes directeurs du contre-projet puis de les préavisé.

Un commissaire propose un amendement au point 5 des principes directeurs. Cet amendement demande de terminer le libellé du point après la phrase « sur l'emplacement actuel du manège ».

L'amendement est mis aux votes ; pour la commission « vie culturelle et sportive », il est rejeté par 8 NON : 3 PS, 3 Verts et 2 PDC/VL ; 2 OUI, PLR, et 2 abstentions, UDC.

Pour la commission « citoyenneté participative et vie de quartier », l'amendement est également rejeté par 9 NON : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL et 1 MCG, 2 OUI, PLR, et 2 abstentions, UDC.

L'amendement est donc rejeté à la majorité des deux commissions.

Enfin, les présidents mettent au vote les cinq principes directeurs, pour la commission « vie culturelle et sportive », ils sont acceptés par 9 OUI : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL et 1 MCG et 4 abstentions, 2 PLR et 2 UDC.

Pour la commission « citoyenneté participative et vie de quartier », ils sont également acceptés par 9 OUI : 3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL et 1 MCG et 4 abstentions, 2 PLR et 2 UDC. »

Mme Um remercie le rapporteur et ouvre les débats.

M. Nobs, au nom de l'UDC, déclare :

« L'initiative du manège, dont le comité de l'UDC a été partie prenante, a été sollicitée par plus de 2000 Meyrinois. A l'origine de l'initiative, est l'obligation pour le manège de libérer le terrain à ses frais à l'échéance du droit de superficie afin de permettre à la Commune, propriétaire, de réaliser les infrastructures publiques indispensables à la forte augmentation de la population à Meyrin.

Toutefois, des arrangements ont été conclus entre le manège et la Commune afin de trouver une solution fiable pour la continuation du manège sur notre commune. Vu ces arrangements et l'implication des membres de notre parti et malgré le fait que nous sommes conscients qu'il est difficile de trouver une solution par rapport au peu de terrains propices à une telle activité dans notre commune, l'UDC de Meyrin Cointrin refusera le contreprojet communal.

Au sujet de la question du conflit d'intérêt et afin d'éviter un ping-pong d'avis contraires, notre groupe demande à ce que les élus présents ce soir et qui n'étaient pas membres du comité de l'initiative puissent exercer valablement leur droit de vote. Il demande au secrétariat général de vérifier la conformité réglementaire de notre demande avant l'établissement du procès-verbal de cette séance. »

M. Seeger donne lecture de la position du PDC/VL :

« L'héritage du passé a ses bons comme ses mauvais côtés. Nous apprécions évidemment de voir encore dans nos rues meyrinoises des équidés qui évoluent au fil du claquement de leurs sabots. Toutefois, il y a un son qui résonne bien mal, celui des décisions prises depuis près de 40 ans par d'anciens conseillers administratifs qui ont été très, mais alors très généreux et compréhensifs à l'égard d'un club équestre de bénévoles. Leur manège tombait de sa selle par un manque d'activités et il a fallu laisser la bride à une société privée, que dis-je commerciale, pour redresser les comptes. Comptes qui restent très opaques et qu'il n'est pas possible d'apprécier malgré des demandes réitérées. C'est leur choix, leur droit mais *quid* du partenariat main dans la main auquel une commune comme Meyrin a le droit d'attendre en offrant un terrain aussi bien placé ? La Commune laisse une partie de son patrimoine foncier à une société qui agit comme si nous étions ses locataires et dont l'activité a pollué les sols et qui ne manifeste aucune intention de l'assainir.

Pourquoi ? Soi-disant pas de sous. Heureusement, l'activité déployée sur place en faveur de la jeunesse adoucit notre peine. Il y a tellement d'émotions positives dans l'image du cheval, animal favori pour bien d'entre nous, qu'il est facile de faire signer une initiative, quand il est question de fermer un manège communal.

Soyons reconnaissants que notre pays permette au peuple de pouvoir ainsi s'exprimer et déjouer des plans dessinés par une élite. Nous acceptons les règles du jeu et en tant que conseiller municipal d'aujourd'hui, nous avons accepté de prendre notre rôle et de lancer un contre-projet qu'il ne sera pas si facile de désarçonner. Nous félicitons l'administration et ses experts d'avoir élaboré conjointement avec les membres des commissions conjointes citoyenneté participative et vie de quartier & vie culturelle et sportive.

Au passage, nous remercions le rapporteur pour son excellent rapport. Comme nous n'en avons pas fini avec ce sacré manège et que beaucoup d'encre va encore couler à ce sujet, le groupe PDCVL vous invite sans tarder à voter favorablement cette délibération, puisqu'il le fera de son côté. »

M. Fontanini fait part de la position des Socialistes :

« Pourquoi vouloir récupérer la parcelle où se situe le manège ? Il s'agit pourtant d'un lieu emblématique de la Commune. On aime se promener dans la ville et s'arrêter pour regarder les chevaux. Ce n'est pas rare de croiser des familles ou des grands-parents avec une poussette s'y arrêter un moment. Il y a aussi une vingtaine de Meyrinois-e-s qui laissent leur équidé en pension et qui montent régulièrement. Et bien la réponse n'est peut-être pas agréable à entendre, mais elle est simple. Nous en avons besoin pour compléter notre offre à la population en infrastructures publiques.

La Commune s'est beaucoup développée ces dernières années, la population a rapidement augmenté et cela, dans toutes les tranches d'âge. Les modes de vie et l'organisation du travail au sein des familles ont aussi évolué. Nous avons besoin de lieux plus grands pour se retrouver, nous avons besoin de nouvelles crèches, nous avons besoin de travailler à des solutions pour offrir à une population de seniors, qui devient de plus en plus importante, la possibilité de vivre et rester actifs sans quitter Meyrin.

La Commune ne dispose pas de suffisamment de places pour mener à bien tous ces projets en se passant de cette parcelle pour un temps indéterminé.

En effet, l'initiative prévoit la possibilité de rester à cet emplacement pour toujours, chose qui ne va pas forcément inciter les exploitants à s'investir dans la recherche d'une alternative. Dans le contreprojet, nous demandons uniquement de nous permettre de vérifier si les conditions de vie des chevaux sont adaptées dans ce manège de ville. Si cela est le cas, nous prévoyons un énième délai ultérieur jusqu'en 2030 pour permettre aux exploitants du manège de trouver une solution.

Même si nous entrons gentiment dans une période pré-électorale, nous faisons le choix de ne pas répondre aux Meyrinois que tout est possible, en faisant des promesses que nous savons pertinemment ne pas pouvoir tenir. Nous faisons un choix : celui de préférer avoir une crèche dans laquelle laisser nos enfants en toute sécurité lorsque l'on va au travail ou bien avoir un lieu de vie pour nos seniors plutôt qu'avoir un lieu que nos enfants et nos seniors ne peuvent que visiter.

Le parti socialiste Meyrin Cointrin votera donc favorablement ce contreprojet et invite les autres forces politiques à en faire de même. »

Mme Hartmann déclare au nom des Verts :

« Le manège de Meyrin, au cœur de notre commune, représente bien plus qu'un simple lieu de loisir; il incarne un pan de notre histoire et de notre culture. Le contreprojet en discussion, qui envisage la fin du droit de superficie pour 2030, est une initiative que nous devons considérer avec attention et bienveillance.

La date butoir de 2030 offre une visibilité nécessaire aux exploitants actuels, leur permettant de se préparer à l'avenir au mieux de ce qu'il est possible, cela offre une chance supplémentaire pour maintenir un manège dans la région meyrinoise. Cette échéance précise est également un signal d'espoir pour les Meyrinois, qui pourront voir ce terrain rendu à la collectivité et transformé en équipements publics, conformément au plan de développement communal unanimement adopté.

De plus, le texte du contreprojet, intégrera la notion du bien-être animal. Le bien-être animal devrait en effet être au cœur de nos préoccupations. Mener une activité de loisir ou sportive au détriment d'animaux n'a pour les Vert.e.s aucun sens. Avec l'évolution du quartier des Vergers, les conditions de vie des équidés ont changé. Il est enfin temps de nous assurer que leur qualité de vie et que l'activité équestre se poursuivent dans des conditions respectueuses des animaux.

Cependant, nous tenons à rappeler que des inquiétudes subsistent indépendamment du choix que la population effectuera. En effet, une incertitude plane autour de la prolongation de la dérogation pour les travaux nécessaires à la mise en conformité du réseau séparatif des eaux. Si en 2026 cette dérogation n'est pas renouvelée, le manège pourrait se voir contraint de cesser ses activités, quelle que soit l'issue du vote de la population.

La coopérative détentrice du droit de superficie doit être consciente des frais de remise en état des locaux et de la nécessité d'une gestion financière saine. Il est crucial que la situation financière du manège soit transparente et robuste pour éviter tout impact négatif sur notre communauté.

Enfin, les Vert.e.s de Meyrin-Cointrin insistent sur l'importance de la transparence et d'une bonne gouvernance dans la gestion du manège. Ces principes, qui ont fait défaut par le passé, devront être au cœur des discussions lors du prolongement du droit de superficie. Il est impératif que la gestion financière, la conduite des projets et la gouvernance soient menées avec rigueur et en respectant les bonnes pratiques normales et usuelles dans de telles structures.

En attendant, nous soutiendront avec un enthousiasme raisonné et raisonnable le contreprojet pour le manège de Meyrin que nous a proposé le Conseil administratif. Il offre une chance supplémentaire de réconcilier le développement urbain, le respect de l'attachement de nos concitoyens à ce manège, et la prise en compte, enfin du bien-être animal.

Nous avons l'espoir que la coopérative du manège trouvera les moyens financiers et logistiques pour maintenir une activité équestre de qualité dans la région meyrinoise. »

M. Serrano déclare au nom du PLR :

« Nous tenons à préciser que cette prise de position concerne exclusivement le présent contreprojet et nous ne nous prononcerons pas sur le fond de l'initiative populaire.

**Séance du 30 avril 2024
tenue en séance ordinaire**

Depuis des mois, le Conseil municipal débat du contreprojet qu'il sied de proposer comme alternative à l'initiative aux citoyennes et citoyens de Meyrin. Les travaux de commissions ont été compliqués, parfois laborieux. Notre groupe politique a tenté d'apporter toute son expertise sur ce dossier qui est hautement émotionnel avant d'être rationnel ou pragmatique.

L'activité équestre fait partie de l'ADN de notre commune et il est nécessaire que cette activité puisse perdurer dans le futur.

Il est indubitable que l'initiative populaire a abouti. Les citoyens de Meyrin devront donc se prononcer sur ces 2 textes et ainsi définir le projet qui sera le meilleur.

Disons-le, le projet final du contreprojet ne nous a pas complètement convaincus. De même, nous n'avons pas observé de vraie volonté de trouver une solution adaptée et nous le regrettons. Néanmoins, ce contreprojet permet à l'association équestre de disposer de 4 années supplémentaires afin de pouvoir libérer le terrain en 2030. Nous souhaitons qu'une éventuelle délocalisation puisse se réaliser sur le territoire de la commune, mais aussi dans la région meyrinoise au sens large.

Dans une optique républicaine et afin que le processus des votations puisse se dérouler, nous soutiendrons ce contreprojet, sans grande vigueur, ni grande motivation, du bout des lèvres comme le dirait certains.

Nous nous réjouissons que le peuple de Meyrin se prononce sur cette initiative et nous attendons avec impatience les futurs débats et une campagne de votation qui ne manquera pas d'être palpitante et passionnée autour du manège de Meyrin,

Nous invitons le Conseil administratif à se tenir prêt avec une solution concrète pour mettre en œuvre la volonté populaire.

Le groupe PLR Meyrin Cointrin votera favorablement la présente délibération. »

M. Trippel, au nom de l'UDC, demande le vote nominatif pour cet objet. *[Il est soutenu par ses 3 co-partisans.]*

Nom	Parti	Signature	Nom	Parti	Signature
Amato Maurice	Ve	oui	Halimi Hysri	S	Oui
<u>Billet Isabelle</u>	MCG	Oui	Hartmann Esther	Ve	Oui
Boccard Damien	Ve	Oui	Keskin Femenias G.	Ve	Oui
Boccard Yolande	DC/VL	Oui	Hillemanns Hartmut	S	Oui
Brocard Eric	S	Oui	Osmani Faruk	MCG	X

**Séance du 30 avril 2024
tenue en séance ordinaire**

Bucher Denis	Ve	Oui	Iswala Placide	S	Oui
Busset Jean-Bernard	DC/VL	Oui	Loureiro Daniel	S	Oui
<u>Clerc Tobias</u>	DC/VL	Oui	Murciano Claudine	Ve	Oui
Deluermoz Cosima	DC/VL	Oui	<u>Nobs Cyril</u>	UDC	Non
Dimopoulos Elisa	S	Oui	Rheiner Fabrice	MCG	Oui
Edinger W. Anna	LR	Oui	<u>Sanchez Francisco</u>	S	Oui
Fabre Michel	S	Oui	Schweizer Adriana	UDC	Non
Ferati Bektesh	UDC	Non	Seeger Pascal	DC/VL	Oui
Fontanini Marco	S	Oui	Serrano Philippe	LR	Oui
Frehner Antoine	LR	Oui	Trippel Martin	UDC	Non
Gaetanino Marco	HP	absent	Bettancourt Jenny	Ve	Oui
<u>Grognuz Fabien</u>	LR	Ne prend pas part au vote	Hagmann André	LR	Oui

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2024-08**,

relative au contreprojet « Pour la prolongation du droit de superficie (DDP) jusqu'en 2030 permettant le maintien du manège avec son école d'équitation privée sur l'emplacement actuel, pour autant que le bien-être des animaux soit respecté et démontré par les exploitants, et ainsi laisser le temps nécessaire aux exploitants du manège pour trouver un nouveau site dans la région meyrinoise et déménager dans le délai imparti de 2030 »

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 décembre 2022 relatif à la validité de l'initiative populaire communale « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin »;

Vu l'approbation du rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire communale « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin », par le Conseil municipal, dans sa séance du 27 juin 2023;

Vu le travail collaboratif et les discussions intenses lors de neuf séances de commission conjointe citoyenneté participative et vie de quartier et vie culturelle et sportive;

Vu le rapport de la commission conjointe citoyenneté participative et vie de quartier & vie culturelle et sportive ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 avril 2024,

D E C I D E

PAR 27 OUI ET 4 NON

1. Que le présent contreprojet soit opposé à l'initiative populaire communale « Pour le maintien d'un manège équestre sur la commune de Meyrin »,
2. Que le droit de superficie permettant le maintien du manège sur le terrain actuel soit prolongé de 2026 à 2030, soit 4 ans, et ceci pour autant que le bien-être des animaux soit respecté conformément à la législation en vigueur,
3. Que cette période supplémentaire vise à laisser le temps nécessaire aux exploitants du manège de trouver un nouveau site dans la région meyrinoise,
4. Que cette période supplémentaire doit également permettre aux exploitants du manège de trouver le financement nécessaire pour le déménagement dans un autre manège déjà en activité et situé dans la région meyrinoise ou, dans le cas d'un nouveau manège, le déménagement et la construction d'un nouveau manège situé dans la région meyrinoise,
5. Que la Commune est prête à prendre les mesures nécessaires afin de contenir les grands événements festifs sur l'emplacement de la Campagne Charnaux en attendant la libération, au plus tard en 2030, de l'emplacement actuel du manège et ceci au détriment de la population qui participe aux festivités,
6. Que la Commune est prête également à retarder l'étude de la programmation d'un équipement public sur l'emplacement actuel du manège et ainsi priver des futur-e-s usager-ère-s de prestations publiques, en attendant la libération du terrain au plus tard en 2030.

* * *

17. Délibération n° 2024-03a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 645'000.- CHF 860'200.- en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée. Rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments (P. Seeger).

M. Seeger donne lecture du rapport des commissions travaux publics et entretien des bâtiments, tenues les 7 et 23 mars 2024 sous la présidence de M. Serrano, en présence de M. Tremblet, conseiller administratif délégué, de M. Genequand, responsable du service des Sports et de M. Vouilloz, son adjoint opérationnel ainsi que de M Jakob Schemel pour le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie :

« Après l'introduction protocolaire du sujet par le Conseiller administratif, le Président invite M. Vouilloz à faire un point de situation relatif à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 645'000.- pour le remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée. Il est précisé que ce changement devient indispensable puisque cette infrastructure date de 1999. Une usure de plus en plus marquée laisse sortir de la fibre de verre de la couche superficielle, ce qui représente un danger pour les utilisateurs. Afin de repérer les problèmes, le personnel du service des sports doit effectuer des vérifications quotidiennes en descendant le toboggan à pied. Concurrément, une entreprise spécialisée vérifie l'installation annuellement en vue de sa certification qui ne sera probablement plus délivrée une fois passée la saison estivale 2024. De plus, la zone d'arrivée, appelée aqua-frein n'est plus adaptée selon le Bureau de prévention des accidents qui préconise une profondeur de 40 cm au lieu de 1 mètre actuellement. Le reste de la structure métallique du toboggan ne présente pas de signe de fatigue. En conséquence, le service des sports a lancé un appel d'offres mais aucun fournisseur ne remplissait les conditions demandées, à savoir la gestion complète du chantier. La procédure est alors passée de gré à gré et deux gros fournisseurs de toboggans européens ont répondu, soit l'entreprise suisse Klarer et l'allemande Wiegand. Pour agréments cette nouvelle version du toboggan, il est proposé d'y ajouter un trompe-l'œil à la partie de glisse qui donne l'impression de tomber dans le vide. Le coût supplémentaire est de CHF 35'000.-.

Un commissaire constate que la proposition est un copié-collé de l'actuel toboggan, excepté l'ajout du trompe-l'œil et se demande s'il n'y aurait pas une possibilité d'amener un peu de fantaisie en termes de décoration et de couleurs dans un nouveau toboggan qui pourrait devenir un symbole. M. Tremblet indique que c'est un parti pris de ne pas aller au-delà du remplacement un pour un. Maintenir les structures actuelles oblige à mettre une installation de même forme à ce stade et les détails ne vont pas jusqu'à la couleur. En effet, les fondations et les poteaux sont calculés pour seulement supporter un toboggan en 8.

Interpellé par un commissaire sur la longévité du toboggan, M. Schemel précise que la durée de vie du polyester, à savoir du plastique, est limitée à une vingtaine d'années. Sur la même thématique, M. Vouilloz indique que les matériaux de l'époque sont de meilleure qualité que certains utilisés de nos jours, comme les piliers d'origine en acier zingué, par exemple, qui assurent une grande longévité.

Un commissaire découvre sur le site internet d'un des fabricants qu'il existe une version en inox et demande les motivations de présenter le choix du polyester uniquement. M. Schemel indique que la variante en inox a une plus-value de CHF 185'000.- et qu'après une analyse multicritères, prenant en compte les aspects coût d'investissement pour 40%, construction pour 20%, impact environnemental pour 20%, entretien pour 10% et potentiel de recyclage pour 10%, le polyester était plus adéquat. Le commissaire relève que le coût d'investissement de la variante en inox est certes plus important, mais il faut pouvoir le comparer avec la longévité de l'objet. Dit rapidement, si un toboggan en inox est amorti en 50 ans, il faudrait deux toboggans en polyester pour couvrir la même période.

Comme la version inox n'a été que vaguement présentée, la commission décide d'ajourner la séance pour avoir davantage d'éléments pour décider.

Lors de la deuxième séance, M. Schemel présente les deux types de toboggan, polyester et inox. La version en plastique est résistante aux sollicitations externes (UV, chlore, frottement) avec une conductivité thermique faible et une durée de vie de 25 à 30 ans. Cette variante nécessite des contrôles et entretien régulier. Son impact environnemental est de 21'807'400 éco-points, avec un potentiel de recyclage faible à ce jour. La variante acier inox quant à elle est très résistante aux sollicitations externes (UV, chlore, frottement) mais présente une conductivité thermique haute. Elle a une durée de vie de 50 ans ou plus. Son impact environnemental est de 15'836'900 éco-points, avec un potentiel de recyclage de (100%).

Sur la question de la conductivité de la chaleur, M. Schemel répond que le toboggan est utilisable pour autant que le filet d'eau qui coule sur sa surface soit suffisant. D'ailleurs, il est installé dans des contrées chaudes, voire même, sur des paquebots de croisière.

Un commissaire constate que les éco-points produits par le polyester présentent une différence de 30% avec l'inox. Il demande si cette différence est significative. M. Schemel répond par l'affirmative.

Un commissaire demande si la durée de vie du polyester a tendance à s'améliorer avec les progrès de fabrication. M. Schemel répond que c'est bien le cas, mais cette durée de vie n'atteindra jamais celle de l'inox. Par rapport au calendrier du chantier, M. Schemel répond que la livraison de la variante inox prend un mois de plus (5 mois au lieu de 4 mois) mais que la pose est aussi plus rapide. L'ouverture du nouveau toboggan fixée à mi-mai 2025 reste plausible même si, en plus, la variante inox nécessite la modification des appuis latéraux de la structure portante et de la plateforme de départ.

Après plusieurs prises de position qui mettent en avant notamment la politique écologique communale, les aspects économiques sur le long terme et la volonté d'avoir un segment transparent pour agrémenter le nouveau toboggan, le Président annonce que le préavis sera voté en deux étapes : sur la variante de base (matériau), puis sur les options.

La variante polyester est refusée à l'unanimité par 11 non (2 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC). La variante inox est acceptée à l'unanimité par 11 oui (2 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC). L'option segment transparent pour CHF 29'200.- est acceptée à l'unanimité : 11 oui (2 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC). Et enfin, la délibération n° 2024-03 amendée relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 645'000.- augmentée à CHF 860'200.- en vue du

remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée est acceptée à l'unanimité par 11 oui (2 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC).

Mme Um laisse place aux prises de position des groupes.

M. Buset déclare au nom du PDC/VL :

« Cette délibération est le résultat du travail de deux réunions de commissions conjointes des travaux publics et entretien des bâtiments. C'est dire si le projet a été minutieusement examiné par leurs membres.

La proposition originelle de l'administration pour le remplacement du toboggan en polyester par un équipement du même type paraissait la plus logique. Mais les commissaires ont désiré approfondir la question en suggérant une alternative en inox que les mêmes fournisseurs étaient à même de fournir également.

Le rapporteur a bien détaillé les aspects positifs et négatifs de ces deux variantes. Les caractéristiques du polyester sont sa faible conductivité thermique et sa durée de vie de 25 à 30 ans. Cette variante pose problème quant à son recyclage en fin de vie. Son prix est fixé à CHF 645'000.-. Quant à l'inox ses avantages sont constitués par la durée de vie, 50 ans, pratiquement le double de celle du polyester. Et, par ailleurs, l'inox est recyclable à 100% ! Le prix est cependant supérieur, fixé à CHF 860'000.-, une différence de CHF 215'000.- certes, mais qui sera amortissable sur une plus longue période.

Le groupe DC-VL est d'accord de concéder la plus-value de la variante inox sur l'autel de la dimension écologique du projet (durée de vie et recyclage) et soutiendra la délibération telle que présentée aujourd'hui. »

M. Trippel donne lecture de la prise de position de l'UDC :

« En tenant compte de l'âge et état d'usure du toboggan, il est nécessaire de le remplacer, alors que la structure de portance avec l'escalier et la plateforme, ainsi que les fondations et infrastructures techniques peuvent être gardés.

Pour le toboggan il y a deux variantes avec matériaux et prix différents au choix. Bien que la variante en inox soit plus chère que la variante en polyester, son matériel a une durée de vie beaucoup plus élevée, supporte mieux les effets de la nature, nécessite moins d'entretien et a un plus grand potentiel de recyclage. La variante en inox offre un meilleur rapport qualité/utilité/prix.

Sur ces bases, notre groupe votera donc en faveur de cette délibération pour un coût de CHF 860'200.- et invite les autres groupes à faire de même. »

M. Damien Boccard remercie le rapporteur pour son excellent rapport. Il déclare au nom des Vert.e.s :

« Alors que nous faisons face à des défis environnementaux, il est impératif d'adopter des solutions audacieuses et durables.

Lors des séances de commission, les membres ont unanimement exprimé leur désaccord avec l'approche consistant à remplacer le polyester par du polyester. Bien qu'il ait fallu deux commissions pour parvenir à cette conclusion, cela a permis de donner au conseiller administratif délégué une vision plus claire des souhaits des commissaires.

En tant qu'élu-e-s, nous avons le devoir de prendre des décisions qui répondent non seulement aux besoins du présent, mais qui protègent également l'avenir de notre planète pour les générations à venir. C'est pourquoi, les Vert-e-s de Meyrin-Cointrin soutiennent cette délibération qui intègre l'option de l'acier inoxydable pour le remplacement du toboggan de la piscine des Vergers.

Cette décision ne se limite pas à un choix pragmatique ; elle est également un symbole de notre engagement envers un avenir durable. L'acier inoxydable offre une durabilité supérieure et nécessite un entretien bien moins contraignant que le polyester, contribuant ainsi à diminuer notre empreinte écologique et également à baisser les coûts d'entretien.

Le message doit être clair. À Meyrin, nous privilégions les solutions respectueuses de l'environnement même si, au départ, elles peuvent avoir un coût supérieur. Notre choix repose sur une vision à long terme.

Il s'agit de la responsabilité que nous avons envers notre planète et les générations futures. Nous vous invitons à voter favorablement et souhaitons aux futur-e-s usagers-ères une expérience de glisse inoubliable.

Bonne glissade. »

M. Sanchez annonce au nom des Socialistes :

« Le parti socialiste Meyrin-Cointrin remercie le rapporteur pour son excellent rapport très complet.

Bien que plus coûteux que la version polyester, le toboggan en acier inoxydable constitue à long terme sur le plan écologique, économique et de la fiabilité, la meilleure option qui nous est aujourd'hui proposée.

En effet, bien que le parti socialiste Meyrin-Cointrin partage la volonté honorifique de maîtriser les coûts, il convient néanmoins d'aller au-delà et de se poser la question sur le long terme. Faisons-nous un achat à vingt ans ou à cinquante ans ? Bien que plus onéreux au départ, la version en acier inoxydable compenserait cette différence de prix à long terme pour plusieurs très bonnes raisons. A savoir que l'acier inoxydable a une durée de vie plus élevée que la variante polyester et que nous savons pertinemment que quelque soit le choix de la variante, le toboggan sera là pour très longtemps. Ainsi pour un toboggan en acier inoxydable à cinquante ans, il faut deux toboggans en polyester. Vous l'aurez compris pour un toboggan d'une durée de vie de cinquante ans et plus, le choix de la variante en acier inoxydable sera plus économique en termes d'entretien, d'impact environnemental, de potentiel de recyclage et de garantie.

En conclusion, le parti socialiste Meyrin Cointrin préavisera favorablement la délibération n° 2024-03a en en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et invite les membres de cet hémicycle à en faire de même. »

Au nom du PLR, **M. Frehner** remercie le rapporteur pour son rapport clair et complet. Il déclare que son groupe est en accord sur le choix votée en commission concernant le toboggan en acier inoxydable compte tenu de la durabilité, de la facilité d'entretien et du recyclage du matériau. Cela leur semble une démarche plus écologique. Ils sont très satisfaits de la tournure des débats éclairés de la part de la commission et de ses membres présents.

La première commission s'est terminée un peu rapidement, quand le Conseil administratif avait décidé de ne pas proposer une autre variante de réalisation. Pourquoi ? Ils ne le savent pas.

Le président a dû interrompre les discussions afin de laisser l'administration revenir avec les éléments demandés par les commissaires.

Le PLR Meyrin Cointrin fait remarquer qu'il a fallu tenir deux commissions, alors qu'une présentation complète des variantes lors de la première séance aurait été plus adéquate pour permettre la prise de position de la commission.

Le groupe PLR se dit content et fier de pouvoir continuer à offrir aux habitants cette facilité très appréciée par les petits et les grands.

Le PLR votera favorablement et sans réserve cette délibération et invite les autres partis à en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Um** met aux voix la **délibération n° 2024-03a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 860'200.- en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu l'état du toboggan datant de 1999 qui présente des signes d'usure et de vieillissement des surfaces de glisse;

Vu la documentation technique « Installation de baignade 2.09. 2022 » éditée par le bureau de prévention des accidents (BPA) concernant les toboggans à usage public;

Vu l'obligation d'obtenir le permis d'utilisation du toboggan après inspection annuelle qui implique des installations conformes et une surface de glisse en parfait état;

Vu le rapport du bureau d'ingénieurs civils GEOS SA du 20.05.2021 attestant la stabilité des fondations;

Vu l'intérêt pour la Commune de maintenir cet équipement qui constitue une des attractions de la piscine des Vergers;

Vu que l'escalier hélicoïdal, la plateforme d'accès, le système d'alimentation en eau sont en bon état;

Vu le nombre de visiteurs de la piscine des Vergers qui est en constante augmentation;

Vu le rapport de la commission travaux publics et entretien des bâtiments;

Vu le plan des investissements 2023-2033;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 30 avril 2024,

DECIDE

PAR 33 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de réaliser les travaux de construction en vue du remplacement du toboggan de la piscine des Vergers et de la modification du bassin d'arrivée,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 860'200.-** destiné à ces travaux,
3. de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 34.14,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 860'200.- au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025,
5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 860'200.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

18. Annonces de projets.

M. Clerc annonce le dépôt d'une motion pour demander une étude relative à la couverture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vergers. Il aimerait ouvrir cette annonce de projet à tous les groupes politiques intéressés.

M. Trippel constate que les habitants des Champs-Fréchets sont souvent pris dans les bouchons à l'avenue de Mategnin, au niveau de Meyrin-Parc, principalement en fin de journée en raison des nombreuses personnes résidentes en France. Il aimerait qu'une solution soit trouvée pour diminuer les bouchons et fluidifier la circulation pour le trafic interne à Meyrin, par exemple, en mettant deux voies de circulation en direction de Mategnin, entre le giratoire Feuillasse-Lect et le giratoire Citadelle-Sainte-Cécile. La voie de gauche serait dédiée à la circulation interne à Meyrin, la voie de droite en direction de la France et de la Citadelle. La largeur de l'avenue de Mategnin s'y prête, en supprimant le trottoir longeant le château de

Feuillasse et en y laissant une bande cyclable surélevée. Il voudrait lancer un projet y relatif avec d'autres partis intéressés.

Il ajoute qu'une diminution du bruit et de la pollution causés par les freinages, redémarrage des véhicules et moins de perte de temps seraient bénéfiques au niveau écologique et de la qualité de vie des habitants concernés.

Il lui semble que l'avenue de Mategnin est une route cantonale et si cela se vérifie, il demande que le Conseil administratif puisse prendre contact avec l'administration cantonale compétente afin de vérifier la faisabilité du projet. Il serait également nécessaire d'obtenir des chiffres de comptage du trafic sur l'avenue de Mategnin, de Ste-Cécile et du chemin de la Citadelle afin de connaître l'impact de la circulation transfrontalière sur ce troisième axe pénétrant, le plus chargé de la commune.

M. Damien Boccard annonce qu'il déposera un projet de motion visant un inventaire exhaustif des terrains agricoles, propriétés de la commune ainsi que la clarification des différents contrats régissant l'exploitation de chacune de ces parcelles. Il ajoute qu'il invite les partis intéressés par ce projet à s'annoncer auprès de lui et l'idée est de le déposer pour le 13 mai prochain.

* * *

19. Propositions individuelles.

M. Bucher a constaté, ainsi que d'autres conseillers, un certain gaspillage alimentaire lors des commissions et séances plénières avec des quantités qui restent parfois importantes et étant donné que cet aspect est intégré dans le programme de la Commune, aussi bien du Conseil administratif que du Municipal, il propose de réduire les quantités dans la mesure du possible.

Il relève qu'un soir de commission, il restait plus de 15 repas. Il n'est arrivé qu'une seule fois de toute la législature où il en restait trop peu. Il se demande si les traiteurs, pour faire plaisir, prévoient plus de quantité, mais il en résulte du gaspillage. Sa première proposition est donc de voir ce qu'il est possible de faire pour réduire les quantités.

Sa deuxième proposition serait de mettre à disposition des tupperware réutilisables, en verre par exemple, pour éviter le gaspillage. En effet, certains conseillers viennent directement en commission depuis le travail et il n'est pas possible de traverser tout Genève avec un sac à dos plein de tupperware. Cette solution de mettre à disposition des contenants permettrait de réduire le gaspillage alimentaire.

* * *

20. Questions.

Mme Bettancourt a entendu, durant les commissions sur les bilans des services, que l'administration prend contact avec les concierges de la Commune : comment l'administration obtient les contacts des concierges travaillant sur la Commune ? Est-ce que la formation desdits concierges est vraiment reçue ? Sont-ils présents aux séances ?

Concernant les entreprises de nettoyage, dans le cas où le concierge est remplacé par cette dernière, qui vient aux séances ? Le chef, le patron ou le concierge lui-même ?

Sa deuxième question porte sur le carrefour à l'angle de la route de Meyrin- avenue de Mategnin, car elle se dit inquiète pour la sécurité des cyclistes étant donné que ce carrefour est dangereux. Elle demande si la Commune a déjà pris contact avec le Canton pour sécuriser ce tronçon. Si ce n'est pas le cas, pourrait-elle faire le nécessaire pour trouver une solution au problème de concert avec le Canton ?

M. Trippel remarque le manque de fréquence et de capacité du tram 18 pour les habitants des Vergers : un citoyen meyrinois lui a demandé s'il serait envisageable de faire circuler des navettes de trams au moins aux heures de pointe le matin et le soir, du lundi au vendredi, entre le CERN et l'arrêt Jardin-alpin. Comme il y a des connexions diagonales entre les deux voies, côté Jura, des arrêts Jardin-alpin et Avanchets pour rebrousser dans les deux sens et que le dépôt du tram se trouve dans le prolongement de la piste de l'aéroport sur la route de Meyrin, il serait parfaitement envisageable de mettre en service un tram pour faire la navette entre le CERN et l'arrêt Jardin-alpin avec transbordement sur la ligne 14 afin d'augmenter l'attractivité des transports collectifs aux heures de pointe sur la branche unique du tram 18 jusqu'à la mise en service du BHNS 19 dans trois ans.

Il demande si le Conseil administratif pourrait entrer en contact avec l'Office cantonal des transports et les TPG afin de leur proposer cette solution transitoire et obtenir un arrangement, qui sera évidemment aux frais du contribuable meyrinois.

M. Amato rapporte qu'à la fin de l'avenue J.-D.-Maillard, il y a un tronçon interdit à la circulation excepté pour les TPG. Il y avait à l'époque une borne rétractable en plus de deux bornes fixes. Depuis le mois de novembre, les deux bornes fixes ont été supprimées et jetées dans les plates-bandes adjacentes à la route. Ses questions sont les suivantes : pourquoi ont-elles été enlevées et par qui ? Pourquoi sont-elles toujours dans l'herbe ? De plus, serait-il possible de faire régulièrement des contrôles, étant donné que ce tronçon est censé ne pas être pratiqué par des voitures, alors qu'il y a chaque jour des dizaines, voire des centaines de voitures qui l'empruntent ?

Il serait intéressant que la police municipale fasse régulièrement des contrôles pour amender ces personnes afin de stopper ce passage illégal entre la route de Meyrin et la zone industrielle. D'autant plus qu'étant dans l'illégalité, les automobilistes passent très vite et M. Amato souhaite éviter tout accident.

M. Grognuz aimerait savoir à combien se montent les jetons de présence du Conseil administratif dans les différentes instances (ACG, FTI, etc.) ? Combien sont reversés à la Commune ?

M. Clerc déclare que plusieurs riverains lui ont rapporté que certaines personnes s'adonnent à des rodéos nocturnes sur l'avenue de Mategnin. Les incivilités routières sont en augmentation, du moins c'est ce que ressentent les riverains. Il demande s'il serait possible de placer un radar mobile, vu que la Commune en possède un, afin de dissuader ces automobilistes peu scrupuleux ? Il faudrait voir ce qu'il est possible de faire sur cette route pour sécuriser ce chemin-là.

Sa deuxième question porte sur le parking situé sur l'avenue de Feuillasse. Il semblerait que le weekend, des bals de voitures y ont lieu, tard en soirée. Il demande s'il est possible de faire quelque chose ou d'avoir une patrouille de temps en temps.

Mme Dimopoulos remarque que des bancs sont en mauvais état près des jeux pour enfants au Jardin botanique alpin.

M. Bucher demande si la signalétique pour signifier que les arrêts TPG sont également non-fumeur avance, même si le Conseil administratif avait fait savoir qu'il y avait une volonté de faire les choses de manière intercommunale. Entre temps, il a remarqué que la ville de Genève a commencé à faire des affichettes sur les arrêts de bus et trams avec des panneaux d'interdiction de fumer, tout en laissant les cendriers aux arrêts, mais ceci est un autre débat.

Sa question est de savoir s'il serait possible d'avoir une information sur l'avancement de cette communication d'interdiction de fumer et il se demandait si un marquage au sol ne serait pas plus parlant que des autocollants sur les abris bus.

De plus, il aimerait savoir qui est chargé de nettoyer les arrêts de trams à Blandonnet et au Vivarium-Jardin-alpin : est-ce la commune de Meyrin et/ou celle de Vernier ou le Canton ou les TPG ? Si c'est à la charge de la Commune, il serait utile de prévoir un nettoyage plus intensif, car ce n'est pas toujours très ragoûtant.

M. Tremblet confirme que c'est la commune de Meyrin, à savoir le service de l'environnement, qui est chargé du nettoyage. Ils y passent tous les jours. Néanmoins, il va demander que l'on accentue le nettoyage sur ces deux arrêts et une réponse plus complète lui sera donnée prochainement.

M. Bucher précise qu'il s'agit principalement du nettoyage du sol, le reste étant bien tenu.

**Séance du 30 avril 2024
tenue en séance ordinaire**

Sa troisième question porte sur la demande que des responsables d'immeubles lui ont fait parvenir, car il semblerait que des travaux vont avoir lieu en mai sur l'esplanade des Récréations aux Vergers et ces derniers aimeraient en être informés ainsi que sur la nature des travaux.

M. Cornuz souhaite savoir où se situent ces travaux et d'où vient l'information, car il n'a rien vu passer dans les autorisations de construire. Il se demande s'il ne s'agit pas de rumeurs. Ou alors peut-être qu'il s'agit juste de petits travaux d'entretien.

M. Bucher répond que les travaux sont prévus entre le café Art et l'Auberge des Vergers. Il ne manquera pas de lui transmettre les informations par email.

* * *

Mme Um conclut la séance avec une petite annonce : « *le jazz n'est pas qu'une musique. C'est une façon de vivre, une façon d'être et de penser.* » Nina Simone citée sur la page de l'UNESCO consacrée à la journée internationale du jazz. Il y a une douzaine d'années qu'elle a été choisie pour la date du 30 avril, parce que l'UNESCO croit dans le pouvoir du jazz comme force de paix, de dialogue et de compréhension mutuelle. Aussi cette journée se veut sensibiliser le monde aux vertus de la musique jazz comme un outil pédagogique et comme un moteur d'empathie, de dialogue et de coopération entre les peuples.

Dans le contexte de drames et de conflits actuels, une telle journée est à investir. Bien que la seule musique à laquelle le Conseil municipal ait eu droit ce soir aura été celle des délibérations, résolutions, motions et autres objets politiques, il reste une heure cinquante pour écouter son morceau préféré. Le sien est *Let's fall in love* d'Ella Fitzgerald ou la reprise par Diana Krall, pour remercier l'assistance de la plénière qui vient de se terminer et lui souhaiter une excellente soirée.

La séance est levée à 22h11/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 14 mai 2024.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Cyril Nobs

Esther Um